



INDIGO

G R O U P



Rapport d'activité

2020

Ville de Nîmes

Parc Arènes

The logo for INDIGO GROUP is displayed in white text on a purple background. The word 'INDIGO' is in a large, bold, sans-serif font, with the 'O' stylized as a location pin. Below it, the word 'GROUP' is written in a smaller, spaced-out, sans-serif font. The background of the entire page is a purple-tinted photograph of a parking garage with several cars parked.

INDIGO

GROUP

Avant Propos

Le présent rapport annuel du concessionnaire est établi conformément aux dispositions de l'article 33 du décret n°2016-86 du 1er février 2016 relatif aux contrats de concession publié au Journal Officiel du 2 février 2016. Il constitue, avec ses annexes, le rapport financier et l'analyse de la qualité du service. Il reprend les dispositions contractuelles relatives aux aspects techniques et financiers.

Les tableaux détaillant les fréquentations et recettes afférentes sont à considérer comme des éléments statistiques et n'ont pas de valeur comptable. Ils sont établis à partir des éléments recueillis journalièrement. Ils peuvent ne pas être corrigés de certaines écritures comptables qui peuvent intervenir après l'émission d'une facture (impayés, avoirs, etc.). Les commentaires figurant dans ce rapport d'activité sont établis d'après les éléments statistiques. Les éléments comptables sont fournis en annexes.

Préambule

En 2020 les mesures de confinement ont entraîné une baisse inédite de tous les déplacements et un recul sans précédent de la circulation des voitures. En parallèle bon nombre de collectivités ont réagi en proposant des espaces dédiés à la circulation des deux roues et en offrant la gratuité du stationnement en voirie. Durant les deux confinements Indigo s'est également mobilisé pour contribuer à l'effort national en offrant près de 400 000 heures de stationnement au personnel soignant dans plus de 50 villes en France. Indigo a également souhaité en cette période faciliter la vie de ses abonnés en favorisant le paiement dématérialisé et le traitement des demandes en ligne, en permettant aux abonnés nuit de rester stationner sans surcout et en offrant des heures de stationnement utilisables en période normale, à ses abonnés les plus fidèles. Plusieurs actions commerciales favorisant les nouvelles souscriptions ont également été menées afin de soutenir l'activité de stationnement. Au-delà du geste solidaire ou du pragmatisme économique ces évènements conduisent à accélérer la transition vers de nouveaux usages des espaces de stationnement. Pour répondre aux besoins et usages qui évoluent et fort de son expertise en conception d'ouvrages, le groupe INDIGO propose une nouvelle vision du parking du futur. Investir l'espace souterrain, le penser différemment pour prendre en compte les attentes d'aujourd'hui et anticiper les changements à venir font partie de nos réflexions. Il nous semble en effet naturel d'étendre les possibilités que le sous-sol peut offrir en adressant ces enjeux clés : comment les sous-sols peuvent s'intégrer davantage dans la vie urbaine, comment offrir plus de mobilité et de services aux usagers, comment faciliter la logistique urbaine ou encore alimenter la ville durable ?

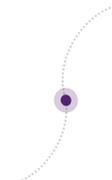
Sommaire

1	L'entreprise	8
1.1	Nos métiers	9
1.2	Le parking du futur	10
1.3	Notre Histoire	11
1.3	Nos engagements de Responsabilité Sociétale d'Entreprise	12
2	Le contrat	15
2.1	Fiche d'identité	15
2.2	Vos interlocuteurs	16
2.3	L'exploitation	16
2.4	Le périmètre global	17
2.5	Faits marquants 2020	17
3	Descriptif de l'exploitation	19
3.1	Le parking Arènes	19
3.2	Tarifcation	20
4	Les services	23
4.1	Les moyens de paiement et d'accès	23
4.2	Application Smartphone	23
4.3	Souscription par internet	24
4.4	OPnGO	24
4.5	Eco Mobilité	24
4.6	Services de proximité	25
4.7	Services aux véhicules	25
4.8	Plan de quartier multimodal	25
5	Maintenance et travaux	26
5.1	Équipements	27
5.2	Contrôles règlementaires	27
5.3	Travaux	28
5.4	Accessibilité PMR	30
5.5	Surveillance	31
5.6	Propreté	31
5.7	Patrimoine de Délégation	32
6	Organisation et moyens d'exploitation	33
6.1	L'organisation locale	33
6.2	Service de télé-opération et d'assistance	34
6.3	La Boutique Indigo	34

6.4	Service Relation Client.....	35
6.5	Actions.....	36
6.6	Campus Indigo.....	38
7	Observatoire du stationnement et analyse de l'activité	40
7.1	Analyse de l'activité du parc Arènes	40
8	Bilan financier.....	48
8.1	Compte de résultat	48
8.2	Analyse coimparative du compte de résultat 2019/2020	50
9	Annexes.....	51



Présentation générale



1 L'entreprise

Leader mondial du stationnement et de la mobilité individuelle, au service des Smart Cities de demain. Les activités du Groupe rassemblent plusieurs métiers : les parcs en ouvrage et les services associés, la voirie, la mobilité individuelle, le digital.

Indigo construit, finance et exploite des solutions de stationnement personnalisées et toujours plus intelligentes qui favorisent un parcours client plus intégré, plus fluide, plus facile.



Indigo Group a construit son histoire autour de la mobilité. Sans stationnement, pas de mobilité... Et sans mobilité, pas de développement possible des villes !

Nous investissons fortement dans le développement de nouveaux services de mobilité individuelle et de digitalisation, que nous déployons ensuite dans nos parcs et en voirie, en France et à l'international.

Notre implantation sur plusieurs continents nous permet de tester l'adaptabilité de nos innovations et de les enrichir par l'expérience acquise sur le terrain.



SERGE CLÉMENTE, PRÉSIDENT D'INDIGO GROUP



Nous développons des solutions sur-mesure, sur tous les segments de clients (villes, aéroports, hôpitaux, centre-commerciaux, gares, espaces de loisirs et événementiels, universités...).

De la construction d'ouvrages en concessions aux innovations de la smart city, nous avons su conserver une longueur d'avance pour donner vie à une mobilité intelligente, adaptée aux enjeux de demain.

Pour répondre aux besoins de chacun et aux enjeux des villes, nous imaginons des solutions innovantes et complémentaires à la voiture : vélos partagés, scooters électriques, trottinettes électriques...

La société **Indigo Group S.A.S.** (antérieurement dénommée Infra Park S.A.S.) détient 100% du capital d'**Indigo Infra S.A.** (antérieurement dénommée VINCI Park S.A.) et est elle-même détenue à 99,77% par **Infra Foch Topco S.A.S.** (le solde étant détenu par un Fonds Commun de Placement d'Entreprise détenu par les salariés du groupe).

Le capital d'Infra Foch Topco est détenu directement et indirectement par **PREDICA**, l'une des filiales de Crédit Agricole Assurances, à hauteur de 47,14%, par **MIROVA** à hauteur de 32,91%, par **MEAG** à hauteur de 14,24% et par **Infra Foch Topco** elle-même à hauteur de 0,50%, le solde étant détenu par le management du Groupe.

1.1 Nos métiers



Véritable expert du modèle concessif, ce sont nos 50 ans d'expérience, notre capacité d'investissement et notre ingénierie recette que nous mettons au service de la construction de nouveaux ouvrages et de leur exploitation. Nos équipes sont impliquées sur toutes les phases des projets et il leur tient à cœur de proposer le meilleur service possible pour répondre aux demandes de nos clients et répondre aux besoins des usagers.

SÉBASTIEN FRAISSE, DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT EN CHARGE DE LA FRANCE



CONCEVOIR, CONSTRUIRE, FINANCER ET EXPLOITER

Depuis plus de 50 ans, Indigo met en œuvre sa vision du stationnement en ouvrage au service des villes et de la mobilité urbaine. Expert mondial du modèle concessif, Indigo investit dans des parcs modernes, accueillants, offrant des services intelligents et digitalisés, pour faciliter le parcours client et la mobilité en ville.



PROPOSER DES SOLUTIONS DE MOBILITE

Faciliter les déplacements dans les centres villes est au cœur de nos préoccupations. Pour répondre aux besoins de chacun et aux enjeux des collectivités, nous développons de nouvelles solutions de mobilité individuelles complémentaires, simples d'utilisation et écologiques. Avec sa nouvelle entité Mobilité et Solutions Digitales, Indigo imagine ainsi des offres innovantes et complémentaires mises en œuvre dans les grandes villes du monde, à l'image du nouveau service de vélos et de scooters en libre-service sans station INDIGO® Weel.

DEVELOPPER DES SOLUTIONS DIGITALES

Pour valoriser ses services de stationnement et mobilité, le groupe Indigo inclut pleinement le digital et la logique de MaaS* dans sa stratégie globale pour répondre aux besoins actuels et futurs des villes et leurs habitants. Pleinement conscients des enjeux d'accroissement de la population, d'écologie et de congestion de trafic, nous nous positionnons comme véritable acteur et facilitateur de ces changements en proposant des services digitalisés qui révolutionnent le quotidien des usagers.

EXPERT DU STATIONNEMENT SUR VOIRIE

Nous conseillons et accompagnons les collectivités dans la gestion de leur stationnement sur voirie en proposant des services et des outils sur-mesure, adaptés à leurs stratégies de mobilité. Contrôle, maintenance, collecte, conseil, accueil des riverains... Nous apportons notre savoir-faire et notre expertise pour répondre aux enjeux de fluidification et dynamisation des centres ville en facilitant la mobilité des usagers. INDIGO crée STREETEO, la marque dédiée au contrôle et à la verbalisation du stationnement en voirie

* Mobility As A Service



1.2 Le parking du futur

Pour répondre aux besoins et usages qui évoluent et fort de son expertise en conception d'ouvrages, le groupe INDIGO propose une nouvelle vision du parking du futur. Investir l'espace souterrain, le penser différemment pour prendre en compte les attentes d'aujourd'hui et anticiper les changements à venir font partie de nos réflexions. Les parkings souterrains permettent d'intensifier les activités urbaines tout en protégeant l'intégralité du tissu urbain. Il nous semble en effet naturel d'étendre les possibilités que le sous-sol peut offrir en adressant ces enjeux clés :

Intégrer les sous-sols dans la vie urbaine et améliorer la vie quotidienne des habitants des villes qui se densifient en connectant le parking au transport.

Offrir plus de mobilité et de services aux usagers et ainsi proposer un parcours client plus fluide et digitalisé et des services entièrement interconnectés avec leur environnement, agissant comme une extension de la ville au-dessus.

Répondre aux besoins de la ville intelligente et de la ville durable en facilitant la logistique urbaine ou encore alimenter la ville durable par l'énergie produite grâce à l'inertie thermique des espaces souterrains.

Une réflexion menée en partenariat avec Dominique Perrault Architecture, spécialiste de l'architecture souterraine. Indigo a souhaité s'entourer du meilleur partenaire, Dominique Perrault et son cabinet d'architectes internationaux : DPA. Inventeur du concept « groundscape » (contraction de « ground », le sol et « landscape », paysage).



1.3 Notre Histoire

Plus de 50 ans au service de la mobilité : 1960 - 2000 2001 - 2014 2015 - 2017 DEPUIS 2017

Organiser le stationnement

Face à une nécessité de stationnement grandissante dans les villes, Indigo à l'époque GTM inaugure en 1964 son premier parc de stationnement en modèle concessif, sous l'esplanade des Invalides, suivi de Georges V et Malesherbes-Anjou. Paris devient le laboratoire des innovations d'Indigo. Avec le développement du stationnement en ouvrage et en voirie, les systèmes de péage s'automatisent et le paiement se dématérialise grâce à l'arrivée de la carte bleue. GTM et Sogeparc exportent leur savoir-faire à l'international.



Plus de 50 ans au service de la mobilité : 1960 - 2000 2001 - 2014 2015 - 2017 DEPUIS 2017

Offrir plus qu'une place de stationnement

Le parking n'est plus un lieu à usage unique mais devient un espace de services. Services de mobilité, prêts de parapluies, de vélos, de cabas, le parking du XXI^e siècle prend forme et se veut un maillon de la mobilité urbaine. En 2001, GTM et Sogeparc fusionnent pour donner naissance à VINCI Park qui s'appuie sur les fondamentaux (qualité, sécurité, accueil) pour séduire les utilisateurs.

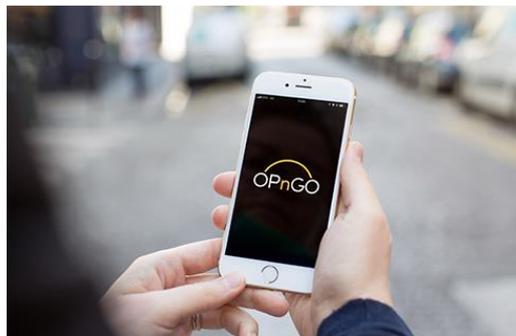


Plus de 50 ans au service de la mobilité : 1960 - 2000 2001 - 2014 2015 - 2017 DEPUIS 2017

L'ère du digital

En 2015, VINCI Park devient Indigo et se positionne comme un acteur clé du stationnement et de la mobilité individuelle, avec une nouvelle offre digitale.

Comme dans les autres secteurs de la consommation, l'expérience client évolue vers plus de liberté, plus de choix et plus de personnalisation. Indigo lance OPnGO, seule application qui offre à l'automobiliste une expérience de stationnement complète, incluant la recherche d'itinéraires, trouver la meilleure place au meilleur prix, puis emprunter le parcours client le plus efficace et le plus fluide.



Plus de 50 ans au service de la mobilité : 1960 - 2000 2001 - 2014 2015 - 2017 DEPUIS 2017

Un nouveau service de vélos partagés avec INDIGO® weel

Entre urbanisation croissante et changements des habitudes de la population, les moyens de transport évoluent et avec eux les habitudes des consommateurs en matière de mobilité urbaine. Dans cette transition, le vélo bénéficie d'une place primordiale pour les déplacements citadins. Pour répondre à ces enjeux, Indigo déploie des vélos partagés en libre-service, sans station.



1.4 Nos engagements de Responsabilité Sociétale d'Entreprise

Nous pensons qu'il ne peut y avoir de croissance durable sans éthique claire et concrète. Cette conviction est incarnée par un socle de valeurs communes et des outils d'alerte performants : toutes nos activités reposent ainsi sur des pratiques transparentes, régies par un Code de Conduite rigoureux partagé par tous, dans tous les pays où nous exerçons. Nous encourageons également la mise en œuvre de ces hauts standards d'intégrité dans les co-entreprises et entités du Groupe.

INDIGO et sa maison mère INFRA PARK s'est engagé depuis quelques années dans une démarche volontariste sur les thématiques du développement durable. INDIGO a fait le choix de faire réaliser notation extra financière par l'agence indépendante VIGEO Eiris, qui évalue suivant 16 critères correspondant au secteur d'activité, dont 3 dédiés à l'environnement.

Indigo Group s'est vu attribuer en mars 2020 par l'agence de notation extra-financière VIGEO EIRIS la note de 66/100, positionnant ainsi le Groupe au 44ème rang mondial sur un panel de 4 903 groupes évalués. Pour mémoire, le précédent score de mars 2019 était de 61/100. Cette notation et cette progression de 5 points illustrent l'engagement du Groupe en matière sociale, sociétale et environnementale.



INDIGO
GROUP

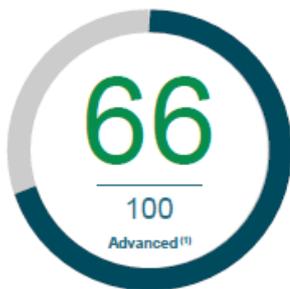
Unsolicited Opinion on the Sustainability Performance and Risk Management



Indigo Group

ISIN CODE : FR0012236669
Sector : Business Support Services
Rating date: Feb 2020

ESG OVERALL SCORE



Rank in Sector	4/102
Rank in Region	43/1609
Rank in Universe	44/4903

(1) Performance level: weak (0-29/100), limited (30-49/100), robust (50-59/100), advanced (60-100/100)

Disclaimer

Vigeo Eiris provides its clients with information and/or analyses or opinion on factual, quantitative or statistical, managerial, economic, financial, governance, social, or technical data, in relation to companies, brands, products or services, assessed individually or with respect to sectors, regions, stakeholders or specific themes.
Vigeo Eiris is committed to making its best efforts when collecting, organising, consolidating, formatting, making available and/or delivering the aforementioned information, analyses and/or opinion to its clients. Although Vigeo Eiris ensures that it only uses publicly available information, the agency cannot guarantee its accuracy or completeness.
The above elements (information, indicators, analyses, scores, and opinion) do not include or imply any approval or disapproval on their content from Vigeo Eiris, its executive officers, or its employees. These elements do not represent in any way a guarantee, or reference of legal, moral, philosophical, ethical or religious nature, supporting or opposing any investment or divestment decision, or any standpoint or opinion expressed in favour of, or against companies, products, services, sectors or regions directly or indirectly mentioned in Vigeo Eiris' deliverables. Our deliverables are not, and should not, be considered as a form of financial advice or recommendation. No investment or divestment decision should be attributed to the information or opinion provided by Vigeo Eiris. Our products and services must only be considered as one of the many elements related to the financial decision making process.
Vigeo Eiris, its methodology, brand, and employees, shall under no circumstances, be held responsible for any kind of consequence (including economic, financial, or legal) derived from the interpretation of its information, analyses, opinion, scores, and indicators. The terms of use of our products and services and their impacts stem from the sole responsibility of their users.
This VIGEO EIRIS' One-page summary is established exclusively for clients' external communication with the exception of any specific operations such as Revolving Credit Facility, Sustainability Linked Loans, bond issuance or any other operation.

Company performance Sector average performance

ESG PERFORMANCE (/100)



RISK MITIGATION INDEX (/100)



LES PRINCIPAUX ENGAGEMENTS D'INDIGO

- Respecter, voire dépasser, dans la mesure du possible, les réglementations internationales et locales applicables en matière de Santé, de Sécurité et d'Environnement,
- Minimiser ses impacts environnementaux en réduisant ses consommations d'énergie, notamment dans ses ouvrages
- Mettre en œuvre les technologies et les solutions permettant de diminuer les émissions de ses clients tout en leur facilitant l'accès à des mobilités individuelles non-consommatrices d'énergie fossile.

Indigo développe en faveur de tous ses salariés une politique sociale, de santé et de sécurité.

Parce que le parking se doit aussi d'être bien intégré dans la société, Indigo s'engage par ailleurs dans l'accompagnement et la réinsertion de personnes en difficultés, en errance ou soumises à l'exclusion sociale.

Pour assurer la meilleure qualité de service à ses clients, Indigo a créé, en 2004, une école de formation interne dédiée aux métiers du stationnement. Cet engagement répond à une logique de valorisation et de fidélisation des collaborateurs, mais aussi de développement des compétences pour accroître la performance opérationnelle. Il concerne des métiers aussi variés que l'exploitation, la sécurité, la relation client ou la gestion du conflit. Sous forme de parcours personnalisés et en fonction des motivations et des possibilités d'évolution, près de 32 000 heures de formation ont ainsi été dispensées en 2020.

UN SOCLE DE VALEURS PARTAGÉES

qui guident notre activité au quotidien

» Respect

» Responsabilité

» Solidarité

Le Campus Indigo est le premier institut de formation entièrement dédié aux métiers du stationnement.

LA VALORISATION DES HOMMES ET DES METIERS

Les modalités pédagogiques sont aussi variées que le training, des mises en situation et un mixte entre e-learning et présentiel. Le Campus Indigo organise depuis 2010 un dispositif de formation original diplômant alliant VAE (Validation des Acquis de l'Expérience) et formation en alternance afin d'accompagner ses collaborateurs aux premiers Certificats de Qualification Professionnelle des métiers du stationnement.

Cet engagement d'Indigo répond à une double logique de valorisation et de fidélisation des collaborateurs, mais aussi de développement des compétences pour accroître la performance opérationnelle.



promouvoir
la diversité



former
nos équipes



prévenir
les risques



favoriser le bien-être et
la solidarité au travail



valoriser
nos collaborateurs

NOS ENGAGEMENTS SOCIAUX, SOCIÉTAUX ET ENVIRONNEMENTAUX



engagement éthique



respect des conventions internationales



engagement envers nos clients



engagement envers les territoires



initiatives en faveur des PMR



quelques-unes de nos fondations et associations partenaires

Concevoir des parkings écoresponsables est une des clés de la maîtrise de notre empreinte écologique. En phase de construction-rénovation, la mise en œuvre de savoir-faire innovants permet d'offrir des infrastructures et des services toujours plus performants sur le plan environnemental.

Exploiter un parking génère peu de nuisances. Cela ne nous empêche pas d'agir à tous les niveaux possibles, en interne et avec nos partenaires, pour faire toujours mieux. Objectifs : offrir à nos collaborateurs et à nos sous-traitants des conditions de travail équitables et limiter au maximum notre impact écologique.



réduire nos émissions de gaz à effet de serre



innover pour la mobilité individuelle DOUCE



gestion des déchets



2 filiales certifiées ISO 14001



diminuer les déplacements

INDIGO GROUP, LEADER DE SON SECTEUR EN DÉVELOPPEMENT DURABLE



INDIGO GROUP

INDIGO GROUP, LEADER DE SON SECTEUR EN DÉVELOPPEMENT DURABLE



INDIGO GROUP

INDIGO GROUP, LEADER DE SON SECTEUR EN DÉVELOPPEMENT DURABLE



INDIGO GROUP

INDIGO GROUP, LEADER DE SON SECTEUR EN DÉVELOPPEMENT DURABLE



INDIGO GROUP



2 Le contrat

2.1 Fiche d'identité

La ville de Nîmes a conclu un contrat de Délégation de Service Public pour l'exploitation du parc Arènes.

Signature du contrat : 12 novembre 1968

Echéance du contrat : 12 février 2029

Date du dernier avenant : 17 octobre 2018

Historique des avenants :

	Date	Description
Convention	12/11/1968	Convention pour la construction et l'exploitation du parc Arènes
Avenant 1	10/07/1969	Remplacement Cautionnement par Caution Personnelle
Avenant 2	25/09/1969	Remise à titre gracieux de 10 cartes à la ville
Avenant 3	19/06/1970	Autorisation de Location des Locaux commerciaux
Avenant 4	24/12/1970	Modification indices
Avenant 5	12/11/1968	Modifications des Tarifs parcs et des Règles de Révision des Tarifs
Avenant 6	25/05/1973	Modalité Extension du Centre Commercial
Avenant 7	21/04/1986	Etablissant la Convention de Délégation de Service Public N° 132 86 pour la construction des parcs Maison Carrée, Porte Auguste, Jules Guesde + Convention de Délégation de Service Public N° 131 86 concernant le stationnement sur voirie
Avenant 8	09/11/1988	Conditions Ventes Amodiations
Avenant 9	16/07/2002	Agrandissement parcs Arènes et Maison Carrée
Avenant 10	30/05/2006	Modification définition des Formules d'indexation des tarifs, ainsi que le Seuil et montants plafonds de la redevance
Avenant 11	10/04/2007	Nouvelle Tarification et création d'abonnement sur le Stationnement sur Voirie
Avenant 12	09/02/2009	Abandon Art. 3 Avenant 9 + dans le cadre d'AEF et Suppression de places au Parc Arènes
Avenant 13	08/02/2011	Nouvelle Formule d' Indexation consécutif à la disparition de l'indice ICHTTS1 et de la modification de l'indice EBIQ
Avenant 14	28/06/2013	Ajustement des paramètres de l'avenant 12 du 09/02/2009
Avenant 15	20/02/2015	Modification des tarifs "Nuit + Week-End" et fixation d'un quota d'abonnements
Avenant 16	01/07/2015	Nouvelle grille tarifaire applicable au 1er juillet 2015 (selon loi 2014-344 du 17/03/2014)
Avenant 17	17/10/2018	Mise en place de 2 heures gratuites le samedi (du 6 octobre 2018 au 31 décembre 2020)

Société titulaire du contrat : SOPARK

Société exploitante : Indigo Park

2.2 Vos interlocuteurs

Pilote de la relation contractuelle

Pierre BONNABAUD
Directeur Régional Sud Est

Julien GRAVINI
Directeur de Secteur

Pilote de la performance opérationnelle

Daniel CARRIERE remplacé par Jérôme GÂCHES à partir du 1er septembre 2020
Responsable de District

2.3 L'exploitation

Adresse postale de l'exploitation

Boulevard de Bruxelles
30000 NÎMES

Boutique et horaires

Parking ouvert 24 heures / 24, 7 jours / 7.

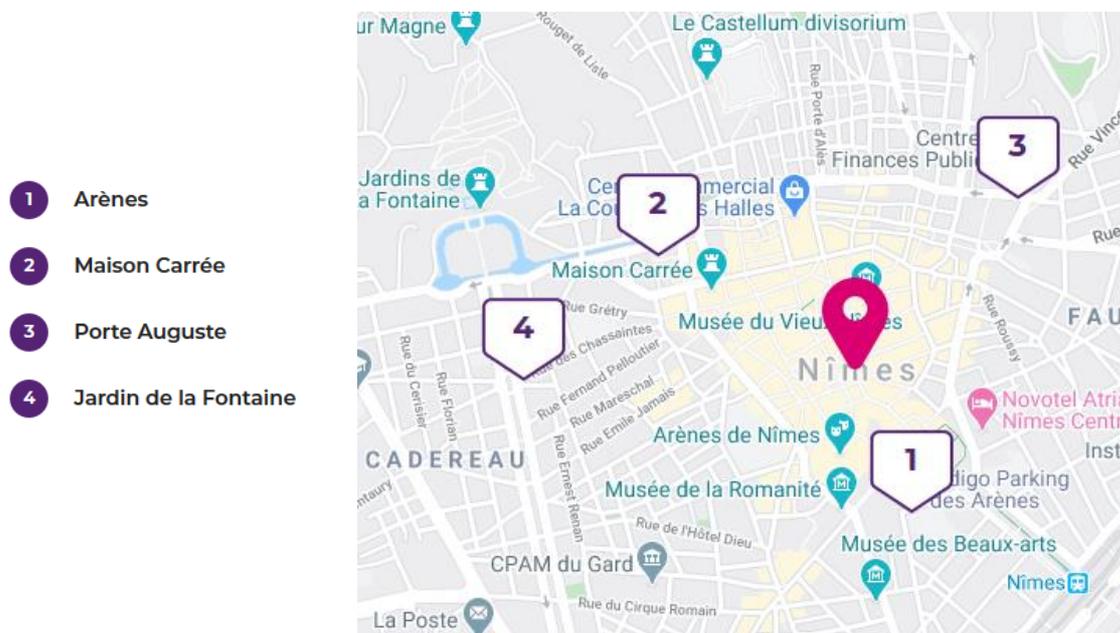
Boutique Parking des Arènes
Rue Briçonnet
30000 NÎMES

Ouverte tous les jours de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00.

2.4 Le périmètre global

Indigo Park exploite le parc des Arènes sur la ville de Nîmes dans le cadre d'un contrat de concession depuis le 12 novembre 1968.

Sur le territoire de la commune, Indigo gère également les parkings Jardins de la Fontaine, Porte Auguste, Maison Carrée.



2.5 Faits marquants 2020

- Janvier : Relamping complet du parc - Mise en place d'une vitrophanie Indigo sur la cage vitrée de l'ascenseur place de l'Esplanade
- 11, 24 et 29 janvier : Manifestation contre la réforme des retraites
- 2 février : Barrière sortie Feuchères vandalisée
- 16 février : Trail urbain
- 17 et 18 février : Entrée Briçonnet fermée pour peinture
- 29 février : Ouverture de la barrière de sortie pendant 20 minutes par les Gilets jaunes
- 17 mars : Confinement de la population suite Covid-19
- Du 18 mars au 1er juin : Les abonnés nuits et week-ends peuvent stationner exceptionnellement en semaine, pendant la journée dans les parkings
- 29 mars : Levée d'une barrière de sortie pendant 20 minutes par les Gilets jaunes
- Du 2 juin au 30 septembre : la Ville offre 2h gratuites la semaine et le samedi gratuit toute la journée en voirie
- 11 mai : Déconfinement de la population
- Du 27 mai au 1er juin : Féria de Pentecôte annulée
- 2 juin : Réouverture des bars et restaurants
- 12 juin : Parc bloqué de 10h45 à 12h25 par la Police pour recherche du véhicule d'une personne qui s'est suicidée au Palais de justice
- Du 16 juin au 24 juillet : Festival de Nîmes annulé
- Du 2 juillet au 3 septembre pour les Jeudis de Nîmes : Réduction exceptionnelle pour aider les commerçants et exposants : 3€ la soirée
- Du 9 au 31 juillet : Remplacement de la centrale CoNo
- 30 et 31 juillet, 1er août : Braderie de Nîmes (voirie gratuite)

- 6 et 7, 10 et 11 août : Nuits de Nemaus annulées
- Du 24 août au 30 septembre : Campagne nationale "rentrée 2020" : Abonnement à 1€ le 1er mois pour un engagement de 3 mois
- Du 17 au 20 septembre : Féria des Vendanges
- 24 octobre : Fermeture des bars
- Du 24 au 29 octobre : Couvre-feu de 21h00 à 6h00
- Du 30 octobre au 14 décembre : Re confinement
- 28 novembre : Réouverture des commerces
- Du 15 au 31 décembre : Couvre-feu de 20H00 à 6h00
- Du 15 au 31 décembre : Campagne nationale "Hiver" : 30% de remise sur les 3 premiers mois d'un nouvel abonnement
- Du 19 au 27 décembre : Stationnement voirie 100% gratuit

3 Descriptif de l'exploitation

3.1 Le parking Arènes



Descriptif



Moyens
d'accès



Services

& de paiement

- ✓ **1019 places**
- ✓ **3 niveaux**
- ✓ **20 places PMR**
- ✓ **218 places amodiées**

- ✓ Ouvert 24h/24 et 7j/7
- ✓ Carte Bleue
- ✓ TOTAL GR
- ✓ Liber't
- ✓ OPnGO
- ✓ Application INDIGO
- ✓ Abonnement / internet

- ✓ 4 Bornes de Recharge Véhicule Electrique (dont 3 en cours d'installation), niveau -1 (zone publique)
- ✓ 3 Doubles Bornes de Recharges Véhicule Electrique (en cours d'installation) destinées à la Ville de Nîmes, niveau -3
- ✓ Ascenseur en surface
- ✓ Radio Indigo
- ✓ Guidage à la place

3.2 Tarification

Tarifs par tranches de 15 minutes (depuis le 3 juin 2019)

Exprimés en € TTC

Durée	Tarif au 1/4h	Tarif cumulé
00h00 - 00h15	0,00 €	0,00 €
00h16 - 00h30	0,00 €	0,00 €
00h31 - 00h45	1,40 €	1,40 €
00h46 - 01h00	0,60 €	2,00 €
01h01 - 01h15	0,70 €	2,70 €
01h16 - 01h30	0,60 €	3,30 €
01h31 - 01h45	0,60 €	3,90 €
01h46 - 02h00	0,50 €	4,40 €
02h01 - 02h15	0,50 €	4,90 €
02h16 - 02h30	0,50 €	5,40 €
02h31 - 02h45	0,50 €	5,90 €
02h46 - 03h00	0,60 €	6,50 €
03h01 - 03h15	0,50 €	7,00 €
03h16 - 03h30	0,50 €	7,50 €
03h31 - 03h45	0,50 €	8,00 €
03h46 - 04h00	0,50 €	8,50 €
04h01 - 04h15	0,50 €	9,00 €
04h16 - 04h30	0,50 €	9,50 €
04h31 - 04h45	0,50 €	10,00 €
04h46 - 05h00	0,50 €	10,50 €
05h01 - 05h15	0,50 €	11,00 €
05h16 - 05h30	0,50 €	11,50 €
05h31 - 05h45	0,50 €	12,00 €
05h46 - 06h00	0,50 €	12,50 €
06h01 - 06h15	0,50 €	13,00 €
06h16 - 06h30	0,50 €	13,50 €
06h31 - 06h45	0,50 €	14,00 €
06h46 - 07h00	0,50 €	14,50 €
07h01 - 07h15	0,50 €	15,00 €
07h16 - 07h30	0,50 €	15,50 €
07h31 - 07h45	0,50 €	16,00 €
07h46 - 08h00	0,50 €	16,50 €
08h01 - 08h15	0,50 €	17,00 €
08h16 - 08h30	0,50 €	17,50 €
08h31 - 08h45	0,50 €	18,00 €
08h46 - 09h00	0,50 €	18,50 €
09h01 - 09h15	0,50 €	19,00 €
09h16 - 09h30	0,50 €	19,50 €
09h31 - 09h45	0,50 €	20,00 €
09h46 - 10h00	0,40 €	20,40 €
10h01 - 10h15	0,10 €	20,50 €
10h16 - 10h30	0,10 €	20,60 €
10h31 - 10h45	0,10 €	20,70 €
10h46 - 11h00	0,10 €	20,80 €
11h01 - 11h15	0,10 €	20,90 €
11h16 - 11h30	0,10 €	21,00 €
11h31 - 11h45	0,10 €	21,10 €
11h46 - 12h00	0,00 €	21,10 €
Maxi 24 heures		21,10 €
Ticket perdu / jour		21,10 €

1/2h gratuite mise en place au 1er juillet 2013 suivant avenant 14 - article 7
Instauration des 2 heures gratuites du samedi 6 octobre 2018 au 31 décembre 2020

Tarifs abonnements (depuis le 3 juin 2019)

Exprimés en € TTC

TARIFS ABONNÉS (en € T.T.C.)	Mois	Trimestre	Année	Année PMA (2)
2 020				
24h/24 - 7j/7 Parc Public	118,00 €	351,50 €	1 286,00 €	1 236,00 €
Nuit + Week-end (1) (3)	30,00 €	90,00 €	330,00 €	330,00 €
Moto	50,00 €	144,50 €	540,00 €	510,00 €
24h/24 - 7j/7 Zone Fermée	137,00 €	379,00 €	1 475,00 €	1 350,00 €
2 019				
24h/24 - 7j/7 Parc Public	118,00 €	351,50 €	1 286,00 €	1 236,00 €
Nuit + Week-end (1) (3)	30,00 €	90,00 €	330,00 €	330,00 €
Moto	50,00 €	144,50 €	540,00 €	510,00 €
24h/24 - 7j/7 Zone Fermée	137,00 €	379,00 €	1 475,00 €	1 350,00 €
2 018				
24h/24 - 7j/7 Parc Public	116,50 €	347,00 €	1 268,00 €	1 218,00 €
Nuit + Week-end (1) (3)	30,00 €	90,00 €	330,00 €	330,00 €
Moto	48,50 €	140,00 €	522,00 €	492,00 €
24h/24 - 7j/7 Zone Fermée	135,00 €	373,00 €	1 451,00 €	1 326,00 €
2 017				
24h/24 - 7j/7 Parc Public	116,50 €	347,00 €	1 268,00 €	1 218,00 €
Nuit + Week-end (1) (3)	30,00 €	90,00 €	330,00 €	330,00 €
Moto	48,50 €	140,00 €	522,00 €	492,00 €
24h/24 - 7j/7 Zone Fermée	135,00 €	373,00 €	1 451,00 €	1 326,00 €
2 016				
24h/24 - 7j/7 Parc Public	116,50 €	347,00 €	1 268,00 €	1 218,00 €
Nuit + Week-end (1) (3)	30,00 €	90,00 €	330,00 €	330,00 €
Moto	48,50 €	140,00 €	522,00 €	492,00 €
24h/24 - 7j/7 Zone Fermée	135,00 €	373,00 €	1 451,00 €	1 326,00 €
2 015				
24h/24 - 7j/7 Parc Public	116,50 €	347,00 €	1 268,00 €	1 218,00 €
Nuit + Week-end (1)	30,00 €	90,00 €	330,00 €	330,00 €
Moto	48,50 €	140,00 €	522,00 €	492,00 €
24h/24 - 7j/7 Zone Fermée	135,00 €	373,00 €	1 451,00 €	1 326,00 €

(1) Accès au parc du Lundi au Vendredi de 17h00 à 10h00 et 24h/24 Samedi, Dimanche et Jours Fériés

(2) PMA = Prélèvement Mensuel Automatique

(3) Modification Abonnement "Nuit et Week-End" suivant avenant N°15

Autres tarifs

Exprimés en € TTC

AUTRES TARIFS	2 020	2 019	2 018	2 017	2 016	2 015
TARIFS Forfaits Spéciaux (1)						
Forfait Soirée (19h - 01h)	4,00 €	4,00 €	4,00 €	4,00 €	3,00 €	3,00 €
Forfait Dimanche Matin (08h - 13h)	3,00 €	3,00 €	3,00 €	3,00 €	3,00 €	3,00 €
Forfait Passage	2 020	2 019	2 018	2 017	2 016	2 015
3 jours	30,00 €	30,00 €	30,00 €	30,00 €	30,00 €	30,00 €
Jours suivants	6,00 €	6,00 €	6,00 €	6,00 €	6,00 €	6,00 €
Flexigo	A p. 01/09/2020 > 31/08/2020					
Abonnement Jour	106,00 €	103,00 €				
Abonnement Nuit	27,50 €	27,50 €				
Abonnement Moto	42,50 €	42,50 €				
Abonnement Zone fermée	133,00 €	133,00 €				
	2 020	2 019	2 018	2 017	2 016	2 015
Remplacement Carte abonnement	23,00 €	23,00 €	23,00 €	23,00 €	23,00 €	23,00 €

(1) du 01/01/2020 au 25/05/2020 et du 21/09/2020 au 31/12/2020 hors Féria des Vendanges suivant avenant 14 - article 6

Catégories tarifaires particulières

L'article 7.1. de l'avenant n°10 introduit une demi-heure de gratuité dans les parcs de stationnement de Nîmes. Cette plage de gratuité a été mise en place au 1er juillet 2013.

Afin de répondre à des demandes spécifiques de riverains et usagers du centre-ville de Nîmes, il est créé un forfait plafonné soirée et dimanche matin dans les parkings en ouvrage Arènes, Maison Carrée, Porte Auguste et Jardin de la Fontaine conformément à l'article 6 de l'avenant 10.

Le Forfait Soirée est plafonné à 4 € de 20h00 à 6h00 depuis le 1er janvier 2017 conformément à l'accord conclu le 19 décembre 2016. Il est accessible à tous les usagers arrivant après 20h00 et repartant avant 6h00, tous les soirs de la semaine du 1er janvier au 25 mai 2020 et du 21 septembre au 31 décembre 2020 (sauf pendant la Féria des Vendanges).

Le forfait dimanche matin est de 3 € de 8h00 à 13h00.

Ce forfait est accessible à tous les usagers arrivant après 8h00 et repartant avant 13h00, tous les dimanches matin, du 1er janvier au 25 mai 2020 et du 21 septembre au 31 décembre 2020 (sauf pendant la Féria des Vendanges).

L'article 1 de l'avenant n°13 met en place une franchise de 2 heures les samedis offrant 2 heures de gratuité de stationnement aux usagers du 6 octobre 2018 au 31 décembre 2020.

Dans le cadre de l'après Covid-19, pendant les Jeudis de Nîmes du 2 juillet au 3 septembre 2020, un forfait de 3 € pour la soirée est alloué aux commerçants exposants.

Mesures de remises et avantages commerciaux

La ville de Nîmes en concertation avec les concessionnaires a décidé en date du 19 décembre 2017 de poursuivre la réduction du tarif des abonnements « Nuits + Week-end » à 30.00€ par mois dans les parcs du centre-ville à partir du 1er janvier 2018.



4 Les services

4.1 Les moyens de paiement et d'accès

Notre politique vise à limiter au maximum la durée entre l'entrée piétonne et la sortie véhicule du parc, en proposant de nombreux moyens de paiement à la clientèle horaire et en simplifiant à minima les démarches pour souscrire, payer ou résilier un abonnement.

Le client peut ainsi payer :

- par Carte Bancaire avec ou sans contact
- par carte Total GR pour les professionnels
- par badge Liber't en sortie
- par OPnGO



En 2019, Indigo a renforcé sa position digitale en lançant une nouvelle application et un nouveau site internet permettant de réaliser toutes les actions passant de la réservation d'une place à la création de son compte.

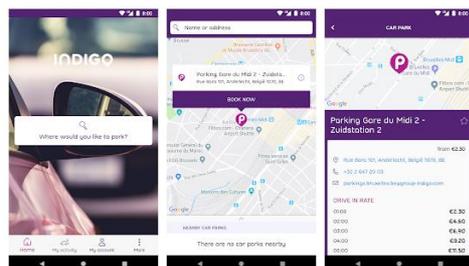
4.2 Application Smartphone

L'application Park Indigo permet d'accéder à de nouvelles fonctionnalités, de souscrire et de gérer son abonnement et de profiter d'une meilleure expérience utilisateur.

Avec des parkings dans toute l'Europe, l'application Park Indigo est la solution de stationnement la plus simple et la plus facile. Rechercher son parking préféré, consulter les informations telles que la tarification et le nombre de places disponibles. Afficher ensuite l'itinéraire sur la carte. C'est très facile !

Avec notre application, les clients peuvent :

- Souscrire et gérer leur abonnement Indigo
- Pour certains parkings, réserver et payer à l'avance leur stationnement grâce à OPnGO
- Trouver l'itinéraire pour accéder au parc de stationnement de leur choix.



4.3 Souscription par internet

Indigo propose à ses clients de souscrire ou renouveler leur abonnement de stationnement en ligne. Sur le site Internet <https://fr.parkindigo.com/>, l'espace abonné permet à chaque client, en quelques clics, de créer, consulter, éditer ses factures et gérer son compte. Cette innovation crée plus de souplesse dans la gestion de son compte et offre ainsi un gain de temps important.

Le site Indigo fait l'objet d'évolutions régulières permettant de s'adapter à tous les besoins. En 2020 près de 500 000 utilisateurs ont eu recours au site web **INDIGO**

Abonnement 1 Mois	Abonnement 3 Mois	Abonnement 1 An	Conseillé Abonnement Flexigo
<ul style="list-style-type: none"> Durée de stationnement : 1 mois Paiement unique lors de la souscription 	<ul style="list-style-type: none"> Durée de stationnement : 3 mois Paiement unique lors de la souscription 	<ul style="list-style-type: none"> Durée de stationnement : 12 mois Paiement unique lors de la souscription 	<ul style="list-style-type: none"> Durée de stationnement : Libre Engagement : 3 mois Prélèvements mensuels automatiques

4.4 OPnGO

OPnGO est un service digital innovant qui ambitionne de révolutionner l'expérience de stationnement dans les zones urbaines.

Vous pouvez ainsi :

- Trouver sans difficulté une place de parking autour de vous ou là où vous vous rendez, vous faisant gagner un temps précieux
- Comparer les prix et bénéficier des meilleures offres aussi bien pour des stationnements uniques que pour des abonnements mensuels
- Bénéficier de la meilleure expérience d'accès et de paiement, le tout directement depuis votre smartphone



4.5 Eco Mobilité

Les bornes de recharge électrique

Parce qu'Indigo soutient les modes de transports respectueux de l'environnement, nous mettons à votre disposition des bornes de recharge électrique à des emplacements dédiés.

Aujourd'hui en France, près de 500 points de charge électrique sont disponibles dans les parkings Indigo. Les bornes sont équipées de prises type T2 et T3, et délivrent pour la plupart une puissance de 7 kVa, permettant de recharger un véhicule en 4 heures.

Le parc des Arènes dispose d'une borne de recharge électrique au niveau -1 et 3 bornes supplémentaires sont en cours d'installation.



Afin de profiter pleinement de ces bornes de recharges, Indigo a créé les abonnements produits **Park & Charge**, incluant le stationnement et la recharge du véhicule électrique. Ainsi, les abonnés ont le choix entre deux abonnements de stationnement avec recharge : L'abonnement Park & Charge Start qui permet un paiement des recharges à la session à un tarif préférentiel allant jusqu'à -60% de remise et l'abonnement Park & Charge Zen pour des recharges en illimité. En plus de ces abonnements, Indigo propose également des offres de recharge n'incluant pas le stationnement : l'offre Open qui donne accès à un badge de recharge en illimité disponible dans tous les parkings Indigo France ainsi qu'un tarif à la carte.



Zone d'auto-partage

Indigo propose à des partenaires opérateurs de réseaux d'autopartage de s'implanter dans ses parkings. Nous travaillons en priorité avec les réseaux Citiz, Getaround (Drivy) et AdaConnect et favorisons la densification du réseau de ces opérateurs afin de renforcer la pertinence de la solution ville par ville.

4.6 Services de proximité

Radio Indigo

Radio Indigo est la radio diffusée 24h/24 dans les parkings Indigo. Produite par des professionnels de la radio, Radio Indigo informe et accompagne les clients lors de leur passage dans les parkings.

Radio Indigo propose une programmation musicale adaptée et diffuse des messages d'informations locales créant un véritable lien avec ses auditeurs. Les clients peuvent entendre des messages sur les services proposés, des informations pratiques (éphémérides...), des messages d'intérêt collectif, ainsi que les annonces d'événements à venir dans la ville.

Zone deux roues motorisées

Sur ce parc il est proposé aux véhicules 2 roues motorisées des formules d'abonnement avec des espaces dédiés.

4.7 Services aux véhicules

Gonfleur & démarreur

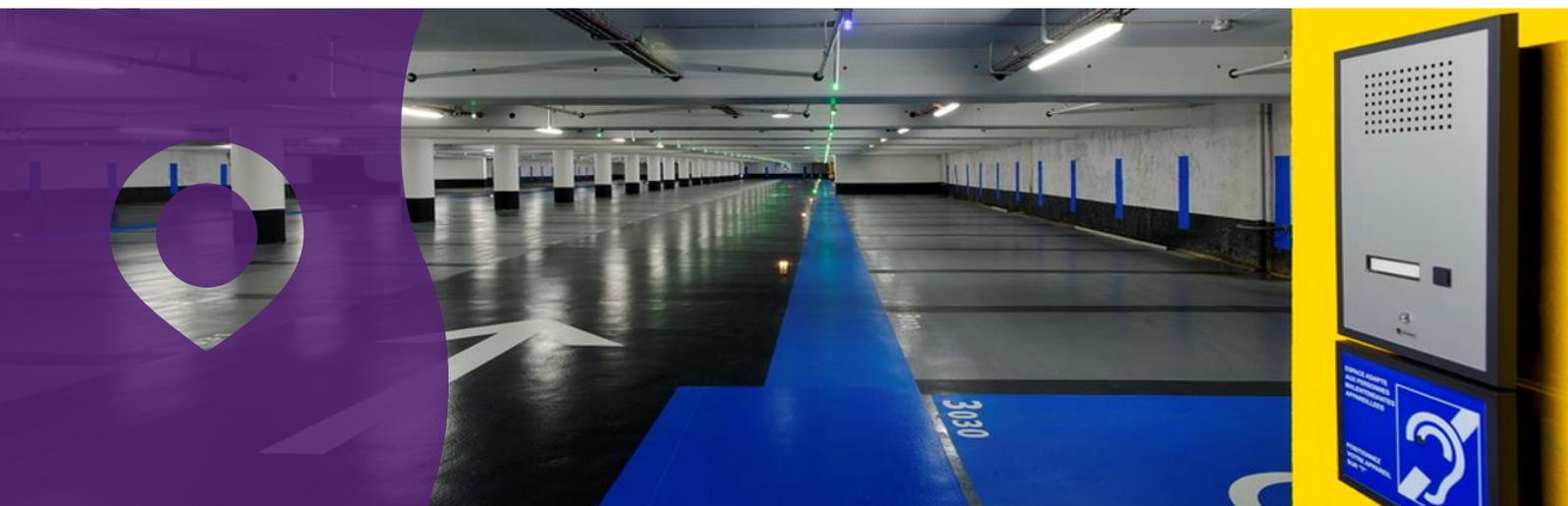
Pour pallier les urgences éventuelles liées aux petits problèmes techniques des véhicules, les automobilistes et les cyclistes pourront profiter des services du parking prévus à cet effet.

Nous mettons ainsi gratuitement à disposition de nos clients :

- Un démarreur de batterie est mis à disposition des clients à l'accueil
- Un gonfleur de pneumatiques pour les deux-roues et véhicules

4.8 Plan de quartier multimodal

Un plan de quartier multimodal est proposé dans tous les parkings à côté des caisses automatiques, et à proximité des accès principaux.



5 Maintenance et travaux

5.1 Équipements

EQUIPEMENT DE PEAGE ET CONTRÔLES D'ACCES								
	Equipement	Marque	Année d'achat	Fournisseur Prestataire	Type		Contrat Entretien	Nb de visites / an
Entrée véhicules	3 chenaux d'entrée avec lecteur de badge, lecteur de plaque minéralogique, distributeur de ticket et barrière	ACS MULTIPARC REFLEX	2015	ORBILITY		2	OUI	3
Sortie véhicules	4 chenaux de sortie avec lecteur de badge, lecteur de plaque minéralogique, lecteur CB sans Contact, lecteur QR Code, ticket, barrières et Antenne LIBERT	ACS MULTIPARC REFLEX	2015	ORBILITY		2	OUI	3
Accès piétons	Caisses automatiques avec lecteur CB sans Contact, lecteur QR Code, lecteur de billet (3x)	ACS MULTIPARC REFLEX	2015	ORBILITY	CAISSEMATIC III TYPE CA333	5	OUI	3
Zone Garage Entrée	1 chenal d'entrée avec 1 portail automatique, 1 ensemble lecteurs de badge + barrière	ACS MULTIPARC REFLEX	2015	ORBILITY		1	OUI	3
Zone Garage Sortie	1 chenal de sortie avec 1 portail automatique, 1 ensemble lecteurs de badge + barrière	ACS MULTIPARC REFLEX	2015	ORBILITY		1	OUI	3
Unité centralisation multipark	Caisse de rattrapage, Unité de Gestion, Gestion des cartes bancaires	ACS MULTIPARC REFLEX	2015	ORBILITY			OUI	3
Interphonie		COMMEND	2015	ORBILITY	COMMEND		OUI	3

AUTRES EQUIPEMENTS								
	Equipement	Marque	Année d'achat	Fournisseur Prestataire	Type		Contrat Entretien	Nb de visites / an
Ascenseur		THYSSENKRUPP	2010	THYSSENKRUPP		1		9
Station de relevage	2 pompes + 1 armoire commande		2019	SOMES / VEOLIA		1	OUI	2
Extincteurs		EUROFEU	2020	EUROFEU		53	OUI	1
Sprinkleurs		COFELY AXIMA	2015	UXELLO		1	OUI	52
Détection incendie			2015	CHUBB		1	OUI	Sur demande
Asservissement Portes CF	LA TOULOUSAIN (rideau murax p110)		2015	UXELLO		1	OUI	2
Détection Co/No		GAZPARK	2020	ADS	Centrale GAZPARK 8 voies CO/NO2	1	OUI	1
Groupe électrogène					Emerson 200 KVA	1	OUI	1
Réseau électricité	TGBT, fluos, BAES, Portes palières, portes coupe feu			Service technique			OUI	1
Extracteurs d'air	2 aux niveaux -1, -2 et -3 1 à l'entrée véhicule Briconnet			Service technique		7		
Portails automatiques			2014	KONÉ		2	OUI	4
Issues de secours						4	NON	
Guidage à la place		Q FREE	2017	Q FREE			NON	
CONTRATS DE PRESTATIONS DE SERVICE								
Nettoyage				SAMSIK			OUI	52
Contrôle annuel électrique				SOCOTEC			OUI	1

5.2 Contrôles règlementaires

Conformément à la réglementation applicable aux parcs de stationnement, les vérifications par des organismes agréés sont réalisés annuellement pour l'installation électrique et tous les cinq ans pour les autres installations (ascenseur, S.S.I., désenfumage,).

25/03/2020 : Vérification des installations électriques par SOCOTEC

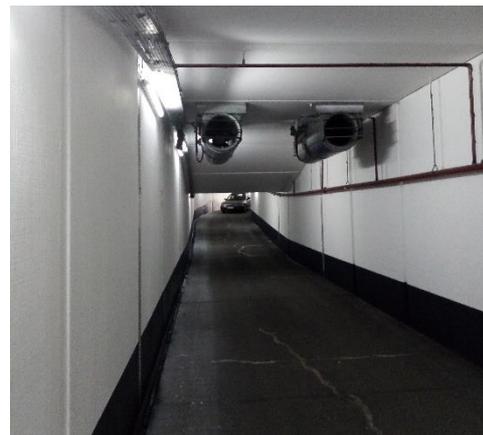
5.3 Travaux

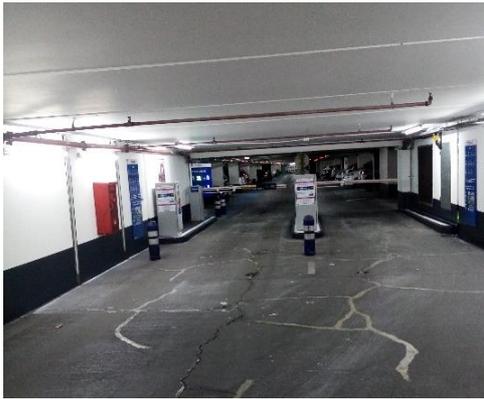
Travaux effectués en 2020

Logo Indigo sur les vitres ascenseur Esplanade

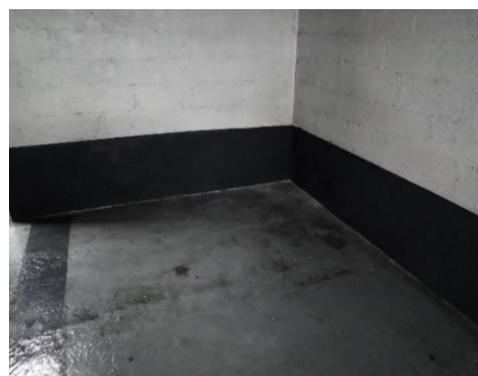
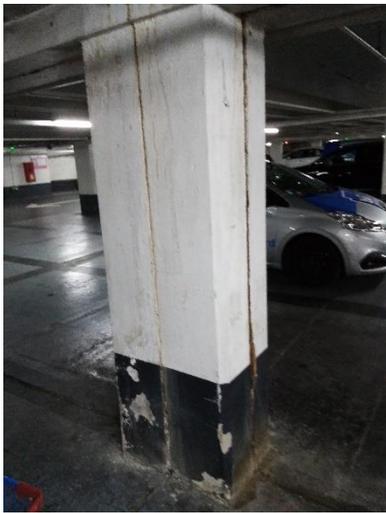


Avant / Après Peinture entrée rue Briçonnet





Quelques exemples de travaux de reprise peinture (Avant / Après)



INVESTISSEMENTS REALISES 2020		
	Investissement	Gros Entretien
Contrôle, entretien et analyse huile Transformateur H.T.	3,5k€	
Remplacement centrale CO ² /NO	31,1k€	
Mise en peinture Trémie BRICONNET après Relamping	5,1k€	
Remplacement chassis fût barrière	1,3k€	
Remplacement module extracteur N-2		1,1k€
Bilan de Puissance en vue travaux installation BRVE		1,2k€
Batterie et reconditionnement DAD PCF		4,2k€
Achats BAES		2,2k€
Réparation porte niv-3	4,7k€	
Total	45,7k€	8,7k€

Travaux prévus en 2021

La nature et les montants des travaux prévisionnels sur l'exercice 2021 ne constituent aucun engagement contractuel. Les évènements peuvent nous conduire à adopter une autre politique d'investissement.

INVESTISSEMENTS PROGRAMMES 2021		
	Investissement	Gros Entretien
Mise aux norme Colonnes Séches	8,0k€	
Signalétique	7,0k€	
BRVE Chiffrage en cours		
Total	15,0k€	0,0k€

5.4 Accessibilité PMR

En vertu de la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées imposait aux établissements publics et privés recevant du public d'être accessibles avant le 1er janvier 2015.

Les travaux d'adaptation PMR du Parc des Arènes ont été validés par le rapport SOCOTEC du 26/11/2013.

En application de l'article 3 du paragraphe 2 du décret n° 2014-1327 du 5 novembre 2014 relatif à l'agenda d'accessibilité programmée pour la mise en accessibilité des établissements recevant du public et des installations ouvertes au public, Indigo a communiqué à la Ville et à la préfecture le 19/02/2015, les éléments indiquant la conformité de l'établissement aux règles d'accessibilité au 31 décembre 2014, par la personne responsable en application des dispositions du I et du II de l'article R. 111-19-32.

5.5 Surveillance

Afin d'assurer une meilleure prise en charge des clients de certains parcs en dehors des heures de présence de personnel, INDIGO a relié l'ensemble des parcs de Nîmes :

- à une BLI (Base Locale d'Intervention) qui pour Nîmes est le parc des Arènes,
- au CNTO (Centre Nationale de Télé-opération).

Le CNTO reçoit en temps réel les informations : du péage, des différentes alarmes, de la vidéo et est en mesure soit d'intervenir à distance soit de faire intervenir le personnel d'astreinte ou celui d'un parc voisin.

Le parking Arènes est équipé de caméras de vidéosurveillance visualisant les points stratégiques du parking (entrées, sorties, caisses automatiques, zones principales d'accès du parc...) Les images sont stockées sur un disque dur et "écrasées" au bout de 48 heures. Cette installation est autorisée par arrêté préfectoral n° 2017 044-057 du 13/02/2017.

Le personnel en poste effectue des rondes pendant ses vacances.

5.6 Propreté

L'entretien courant est réalisé par un prestataire technique selon la nature de l'intervention.

Le nettoyage du parking des Arènes est assuré par la Société SAMSIC.

Un agent est affecté à cette tâche du Lundi au Samedi.

Des contrôles qualité sont effectués régulièrement par le responsable local accompagné d'un représentant de la société sous-traitante.

5.7 Patrimoine de la délégation

Variation du patrimoine immobilier

A la lumière des explications données par l'ordre des experts comptables dans l'ouvrage relatif au rapport annuel du délégataire de service (analyse de l'obligation et du contenu du rapport à jour du décret du 14 mars 2005), la rubrique relative à l'état des variations du patrimoine immobilier intervenues dans le cadre du contrat, a pour objet les acquisitions ou cessions de biens immeubles intervenus dans le cadre du contrat.

A ce titre aucune variation n'est intervenue au cours de l'exercice 2020.

Informations sur le patrimoine de la délégation au 31 décembre 2020

Parc de stationnement Nîmes Arènes				
Code sous-classe immo.	Libellé Compte	Valeur Brute au 31/12/2020	Cumul Amortissement au 31/12/2020	Valeur Nette Comptable au 31/12/2020
BIENS DE RETOUR	AAI EN CONCESSION	1 379 402 -	998 539	380 864
	BIENS DE RETOUR NON RENOUVELABLE	3 714 837 -	3 213 939	500 897
	MAT ET OUTILLAGE EN CONCESSION	579 779 -	389 532	190 247
	MAT ET OUTILLAGE EN CONCESSION	124 798 -	3 742	121 056
Total BIENS DE RETOUR		5 798 816 -	4 605 753	1 193 064
BIENS DE REPRISE*	INST.GEN.AG.AMENAG.CONST.&TERR.D	619 -	619	-
	LOGICIELS	312 -	312	-
	MATERIEL ENGIN ET GROS OUTILLAG	43 765 -	27 801	15 964
	MOBILIER DE BUREAU ET DE MAGASIN	6 979 -	6 003	976
	MOBILIER ET MATERIEL INFORMATIQU	9 740 -	9 740	-
	PETIT MATERIEL ET OUTILLAGE SPEC	3 373 -	3 373	-
	PETITS MOBILIER ET MATERIEL DE B	899 -	470	429
Total BIENS DE REPRISE*		65 687 -	48 318	17 369
Total général		5 864 503 -	4 654 070	1 210 433

*quote part des actifs immobilisés détenus par Indigo Park

Parc de stationnement Nîmes Arènes	
en euros H.T.	31/12/2020
Immobilisations Valeur Comptable Brute	5 864 503
Immobilisations Valeur Comptable Nette	1 210 433
Immobilisation en cours	5 482



6 Organisation et moyens d'exploitation

6.1 L'organisation locale

L'exploitation bénéficie d'un encadrement qualifié :

- **Le Directeur Régional**, Pierre BONNABAUD, basé à Marseille.
- **Le Directeur de Secteur**, Julien GRAVINI, en charge d'assurer le suivi et le contrôle de l'exploitation, les relations avec l'autorité délégante, la gestion administrative et financière de l'exploitation.
- **Le Responsable de District**, Jérôme GÂCHES, successeur de Daniel CARRIERE depuis le 1er septembre 2020, en charge d'assurer sur le terrain la relation avec la collectivité, de piloter les équipes, de contrôler les exploitations et d'assurer le suivi budgétaire et le développement des contrats.
- **La responsable de sites B.L.I.** (Base Locale d'Intervention), Anne-Lise ROURE, en charge d'assurer la maintenance et l'entretien des ouvrages, le management des équipes de terrain, et le suivi des prestataires et fournisseurs.
- **La responsable de site**, Anne-Lise ROURE.
- **4 Agents d'exploitation.**

6.2 Service de télé-opération et d'assistance

L'ensemble des parkings dispose par ailleurs d'équipements techniques importants afin de nous permettre d'assurer la sécurité des personnes et des biens 7j/7 et 24h/24 grâce au S.A.E (Système d'Aide à l'Exploitation).

- Ainsi l'ensemble des alarmes incendies, effraction, pompes de relevage, réseau, coupure électrique, etc... ont été connectées à notre SAE et sont accessibles localement sur chaque parking, à distance depuis le parking des Arènes ou depuis notre centre national de télé-opération situé à la Défense.
- De même la vidéoprotection a été renforcée sur l'ensemble des parkings afin de réduire le délai d'intervention en cas d'incident (effraction, incendie,).
- L'ensemble des points d'appels, en caisse automatique, en borne de sortie, aux espaces accueil sont également connectés au SAE afin de permettre au client d'avoir rapidement une réponse à toute demande.
- Un système d'appel général diffuse sur l'ensemble des parkings un message via les hauts parleurs qui permet de contacter le personnel en ronde injoignable par smartphone.

Le Centre National de Télé-Opération et d'assistance (CNTO), une exclusivité Indigo issue de sa démarche innovation, garantit une sécurité maximale des clients.

Ce système global d'aide à l'exploitation se base sur une technologie exclusive de gestion et de surveillance des parkings. La vidéosurveillance et l'interphonie permettent aux téléopérateurs, en alternance avec les équipes exploitantes, de répondre en temps réel aux attentes du client final à n'importe quelle étape de son parcours (automobiliste ou piéton).

Le CNTO assure, quoi qu'il arrive, le lien entre le client et l'exploitant, pour une sécurité maximum et ce, 24h/24, 365 jours/365.

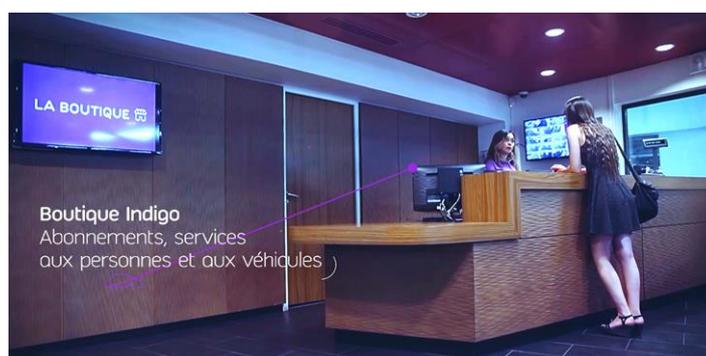


6.3 La Boutique Indigo

Le **Référent Commercial** est basé à la boutique du parc Arènes, il centralise les demandes clients de l'ensemble des parkings quel que soit le canal (accueil, téléphone, web, numéro client...) et garantit ainsi un suivi qualitatif des demandes, de son enregistrement jusqu'à la solution apportée à l'utilisateur.

Il pilote la politique commerciale de l'ensemble des parkings de la ville afin d'assurer la bonne application des tarifs et l'homogénéité des pratiques commerciales et participe à l'élaboration des documents de communication.

Ainsi pour obtenir des renseignements sur les abonnements et services disponibles ou souscrire un abonnement, les clients pourront rencontrer en boutique, nos collaborateurs spécialement formés.



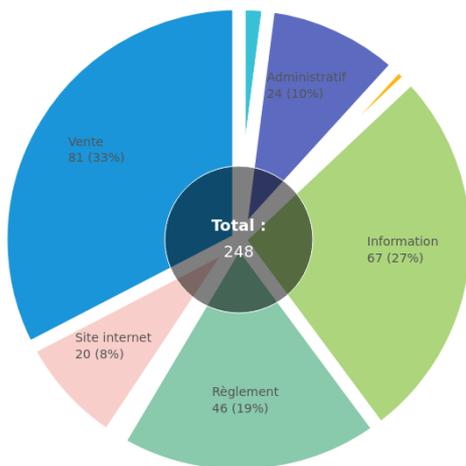
6.4 Service Relation Client

Les clients ont aujourd'hui l'habitude et le besoin légitime de s'exprimer, de questionner et de commenter en ligne les prestations proposées.

Pour encourager cette relation, source d'inspiration et d'évolution des produits et services, la société Indigo s'est dotée d'un service de Relation Client Interne s'appuyant sur plusieurs canaux de communication.

Nos clients peuvent en effet nous contacter par :

- Formulaire de contact depuis le site fr.parkindigo.com
- Mail : service.client@group-indigo.com
- Courrier : Indigo - 1 Place des Degrés - TSA 43214 – 92919 La Défense Cedex
- Téléphone : 0 810 26 3000 de 08h30 à 19h00 sans interruption du lundi au vendredi



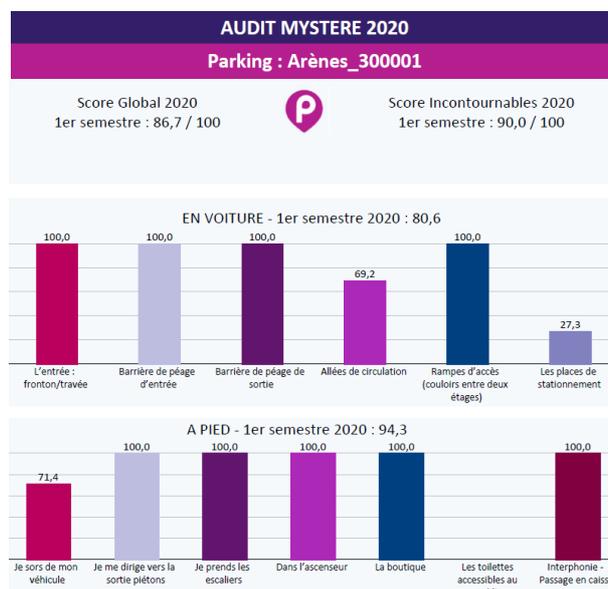
En 2020, le service relation client a traité 248 demandes pour le parc des Arènes

En tête des sollicitations les demandes d'informations et les ventes d'abonnements.

Contrôles qualité

Au premier trimestre 2020, 332 visites mystères ont eu lieu sur les parcs de stationnement français ; compte-tenu de la situation sanitaire, ces visites mystères n'ont pas pu se poursuivre au cours de l'année mais sont relancées à compter de 2021, et même renforcées par l'intégration de sondages clients.

Résultats parc Arènes 2020



6.5 Actions

En raison de la crise sanitaire, nous avons en 2020 porté une attention particulière sur les opérations commerciales visant à dynamiser la fréquentation dans nos ouvrages et en particulier pour les abonnés.

Ainsi, à des dates clés, nous avons mis en place 3 offres : Une offre déconfinement en mai, une offre de rentrée en septembre et une offre d'hiver en décembre.

Ces actions ont permis de recruter plus de 3 500 clients supplémentaires dont près de 72% par souscription web. Ces nouveaux clients sont aujourd'hui toujours clients des parkings



Différents moyens de communication ont été déployés pour accompagner le lancement de nos campagnes commerciales.

Supports de communication physiques

Dans nos parkings, les affiches 60x80, les affiches A3, les manchons de barrières ainsi que les flyers supportent nos visuels lors des campagnes. Des messages radios sont également diffusés dans les parkings.



Supports digitaux

La visibilité des parcs sur Internet est possible grâce au référencement naturel, qui consiste à améliorer le positionnement et la visibilité de sites dans des pages de résultats de moteurs de recherche permettant ainsi de mieux guider vers les parcs de stationnement.



Indigo travaille actuellement sur l'amélioration du référencement de l'ensemble de ses parkings sur Internet, mais également sur des annuaires spécialisés (systèmes GPS, Applications spécialisées, ...).

Exemples d'annuaires spécialisés :



Les parcs de stationnement et les services seront référencés sur Internet.

Indigo a enregistré des chiffres d'augmentation à deux, voire trois chiffres : +129% de vue des profils, +51% des clics sur itinéraire mais aussi 76 % des clics sur appels et +43 % des clics sur site web.

La mise en avant de nos offres sur Google, nous a permis d'obtenir plus de visibilité avec presque 100 000 impressions sur la campagne de rentrée.

Nous avons aussi fait des publications sur les différents réseaux sociaux et envoyer des newsletters autour de nos différentes offres aux anciens utilisateurs et utilisateurs inactifs Indigo.

Abonnement Parking | Offre Rentrée : Flexigo à 1€

[Annonce fr.parkindigo.com/Abonnement/Parking](https://fr.parkindigo.com/Abonnement/Parking)

Le premier mois à 1€ pour tout abonnement Flexigo souscrit avant le 30 septembre 2020. Profitez d'une offre à seulement 1€ pour tout nouvel abonnement dans plus de 110 villes

Engagement minimum · + de 300 Parkings · Accès 24/24 7/7 · + de 110 Villes

[Nos abonnements](#)

[Trouvez votre parking](#)

[Flexigo : 1er mois à 1€](#)

[Les services INDIGO](#)



6.6 Campus Indigo

Le Campus Indigo est le premier institut de formation entièrement dédié aux métiers du stationnement. Créé en 2004, il développe des outils de formation sur mesure, réunissant les expériences et les savoirs de l'activité pour une formation valorisante et performante.

Une école entièrement dédiée aux métiers du stationnement

Le Campus Indigo conçoit et organise des formations autour des disciplines propres aux métiers du stationnement : le savoir-faire, la stratégie commerciale, le management et les formations à la sécurité (des clients et des collaborateurs).

Près de 40 formateurs internes occasionnels, exerçant des fonctions opérationnelles, animent 90 % des formations proposées chez Indigo.

Une école de terrain

Le Campus Indigo est installé au Siège de l'entreprise à la Défense. En complément de ce site, les formations se déploient également sur un réseau de six parkings-écoles implantés sur tout le territoire français, et qui permet aux collaborateurs de mettre en pratique leurs acquis et de valider leurs connaissances sur le terrain.

Les modalités pédagogiques sont aussi variées que le training, des mises en situation et un mixte entre e-learning et présentiel. Le Campus Indigo organise depuis 2010 un dispositif de formation original diplômant alliant VAE (Validation des Acquis de l'Expérience) et formation en alternance afin d'accompagner ses collaborateurs aux premiers Certificats de Qualification Professionnelle des métiers du stationnement.

Cet engagement d'Indigo répond à une double logique de valorisation et de fidélisation des collaborateurs, mais aussi de développement des compétences pour accroître la performance opérationnelle.

Formations dispensées en 2020

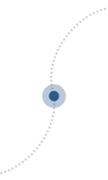
Intitulé du Poste	Formation
Technicien d'Exploitation	LUCIE (logiciel interne)
Responsable de site principal	NAV ACHAT (logiciel interne)

Formation accueil des PMR

Conformément à la réglementation, le personnel en contact avec les usagers et les clients est sensibilisé à l'accueil des personnes souffrant d'un handicap. Reprenant le guide ministériel « **Bien accueillir les personnes handicapées** » qui fait partie du registre d'accessibilité, une formation courte sur le portail web de l'entreprise doit être réalisée par chaque collaborateur.

Emploi des personnes handicapées

Indigo a institué des partenariats avec l'Association de Gestion du Fond pour l'Insertion Professionnelle des personnes Handicapées (AGEFIPH) et a développé une politique d'accueil de stagiaires handicapés sur des fonctions d'Agent d'Exploitation.



2

Analyses



7 Observatoire du stationnement et analyse de l'activité

7.1 Analyse de l'activité du parc Arènes

Ces tableaux sont constitués de données statistiques, il peut arriver qu'il y ait une légère différence avec les éléments comptables du compte de résultat (impayés, régularisation d'impayés, écart sur versement espèces...). En tout état de cause seul le compte de résultat détermine le chiffre d'affaires à prendre en compte.

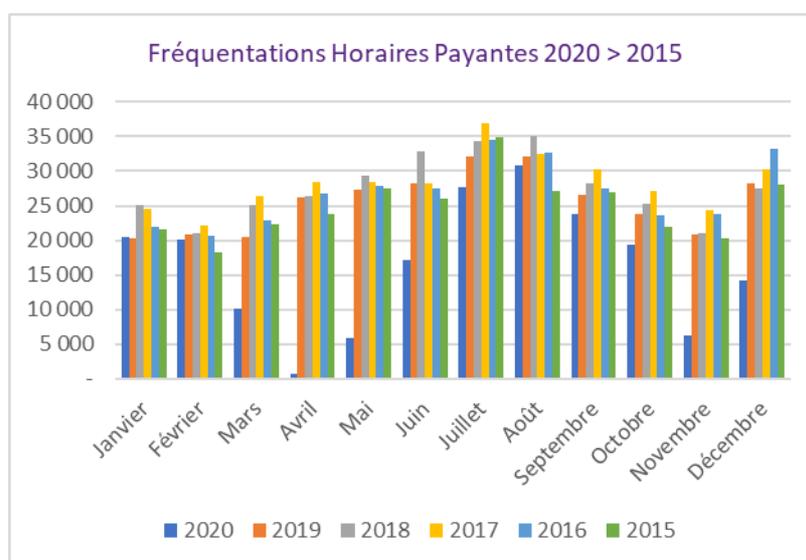
Sur le plan national les évènements sanitaires de 2020 ont fortement dégradé les fréquentations et recettes horaires des parcs de stationnement.

Le parc Arènes a inévitablement subi les effets de cette crise comme l'atteste les chiffres et les graphiques ci-dessous.

Fréquentations Horaires

Fréquentation Horaires Payantes

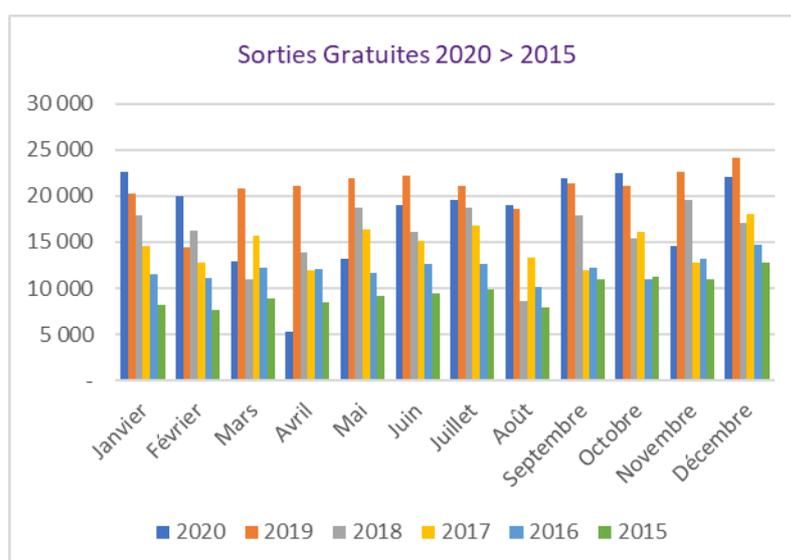
Fréquentations Horaires Payantes	2 020	2 019	2 018	2 017	2 016	2 015
Janvier	20 396	20 346	25 050	24 552	22 013	21 545
Février	20 118	20 781	21 054	22 180	20 704	18 325
Mars	10 069	20 537	25 150	26 454	22 873	22 250
Avril	713	26 267	26 423	28 409	26 716	23 779
Mai	5 909	27 387	29 342	28 447	27 914	27 479
Juin	17 134	28 320	32 878	28 265	27 530	26 010
Juillet	27 759	32 137	34 251	36 968	34 542	34 942
Août	30 893	32 173	35 090	32 411	32 635	27 138
Septembre	23 752	26 520	28 214	30 335	27 519	26 980
Octobre	19 321	23 812	25 333	27 094	23 588	22 032
Novembre	6 211	20 905	20 959	24 399	23 760	20 265
Décembre	14 120	28 221	27 529	30 284	33 250	27 975
Total	196 395	307 406	331 273	339 798	323 044	298 720



Sorties gratuites

Sorties gratuites	2 020	2 019	2 018	2 017	2 016	2 015
Janvier	22 557	20 268	17 839	14 571	11 462	8 185
Février	20 019	14 491	16 164	12 754	11 170	7 609
Mars	12 927	20 759	10 963	15 741	12 241	8 908
Avril	5 221	21 142	13 872	11 958	12 067	8 457
Mai	13 181	21 907	18 778	16 302	11 590	9 182
Juin	19 009	22 165	16 117	15 102	12 683	9 406
Juillet	19 596	21 084	18 690	16 813	12 651	9 844
Août	19 063	18 649	8 658	13 286	10 084	7 871
Septembre	21 952	21 415	17 952	11 883	12 253	10 906
Octobre	22 489	21 108	15 357	16 054	10 901	11 180
Novembre	14 636	22 651	19 533	12 802	13 143	11 005
Décembre	22 027	24 188	17 014	18 051	14 745	12 774
Total	212 677	249 827	190 937	175 317	144 990	115 327

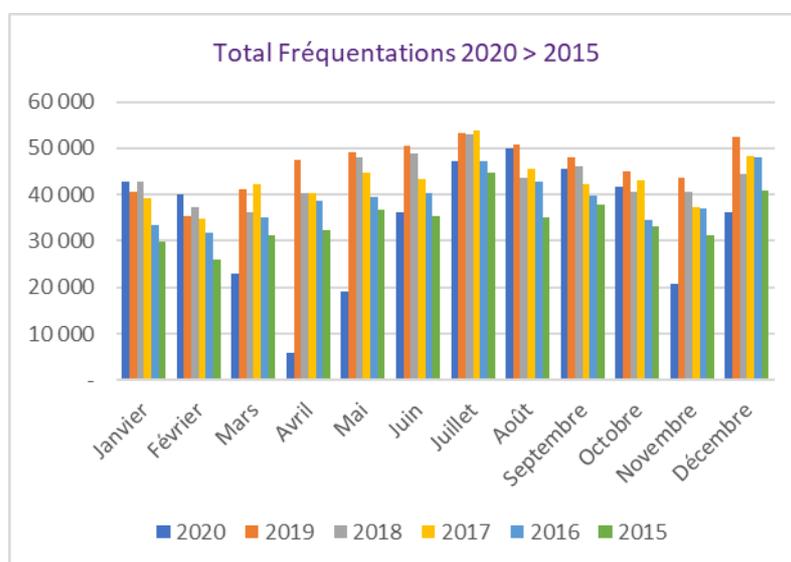
*Sorties ½ heure gratuite dans le cadre de l'application de l'avenant 14 – Article 7 du 28/06/2013 (Mise en place de cette disposition le 1er juillet 2013) & 2 heures de gratuité le samedi dans le cadre de l'application de l'avenant 17 du 17/10/2018 (mise en place de cette disposition du 6 octobre 2018 au 30 décembre 2020)



Il faut noter un usage « parasite » d'un nombre croissant d'automobilistes usant de cette disposition pour un transit inter-quartier.

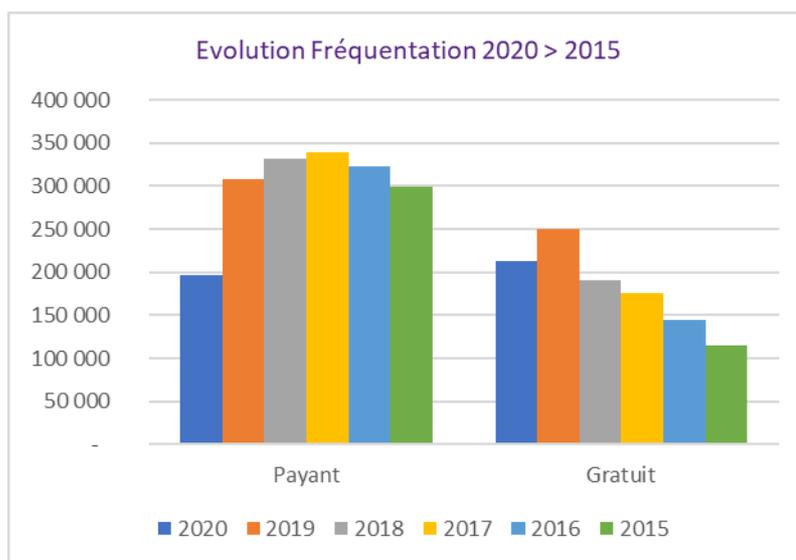
Total Fréquentations

Total Fréquentations	2 020	2 019	2 018	2 017	2 016	2 015
Janvier	42 953	40 614	42 889	39 123	33 475	29 730
Février	40 137	35 272	37 218	34 934	31 874	25 934
Mars	22 996	41 296	36 113	42 195	35 114	31 158
Avril	5 934	47 409	40 295	40 367	38 783	32 236
Mai	19 090	49 294	48 120	44 749	39 504	36 661
Juin	36 143	50 485	48 995	43 367	40 213	35 416
Juillet	47 355	53 221	52 941	53 781	47 193	44 786
Août	49 956	50 822	43 748	45 697	42 719	35 009
Septembre	45 704	47 935	46 166	42 218	39 772	37 886
Octobre	41 810	44 920	40 690	43 148	34 489	33 212
Novembre	20 847	43 556	40 492	37 201	36 903	31 270
Décembre	36 147	52 409	44 543	48 335	47 995	40 749
Total	409 072	557 233	522 210	515 115	468 034	414 047



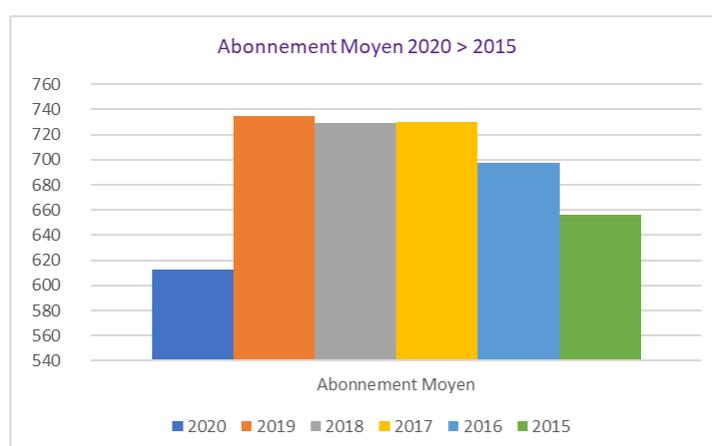
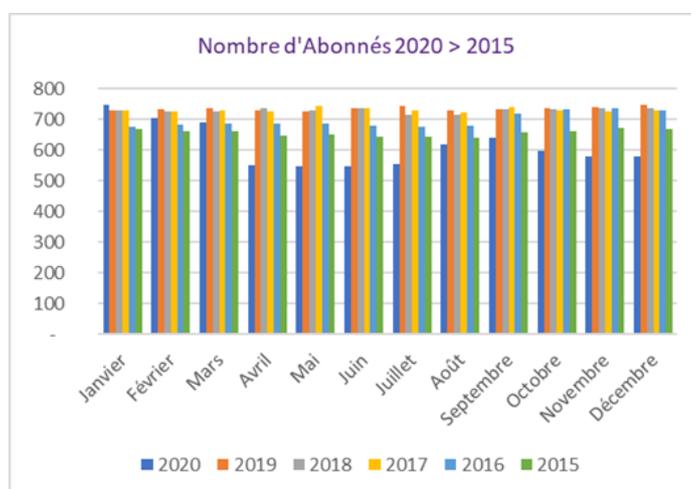
Evolution de la fréquentation

Evolution de la fréquentation payante	2 020	2 019	2 018	2 017	2 016	2 015
Payant	196 395	307 406	331 273	339 798	323 044	298 720
Gratuit	212 677	249 827	190 937	175 317	144 990	115 327
Total Fréquentation	409 072	557 233	522 210	515 115	468 034	414 047



Nombre d'abonnés

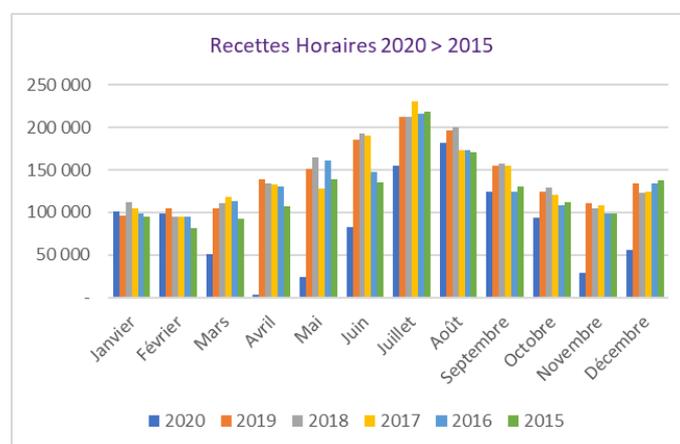
Nombre d'Abonnés	2 020	2 019	2 018	2 017	2 016	2 015
Janvier	747	730	729	730	676	670
Février	703	732	727	727	684	663
Mars	690	736	726	728	688	660
Avril	549	728	738	724	688	647
Mai	546	727	728	742	686	652
Juin	548	737	735	735	680	644
Juillet	556	745	714	729	675	644
Août	617	729	714	723	680	639
Septembre	639	734	734	739	718	658
Octobre	597	737	734	729	731	660
Novembre	581	740	738	727	736	671
Décembre	580	746	736	729	730	670
Total	7 353	8 821	8 753	8 762	8 372	7 878
Abonnement Moyen	613	735	729	730	698	657



Recettes de l'exploitation

Recettes Horaires

Recettes Horaires en € H.T.	2 020	2 019	2 018	2 017	2 016	2 015
Janvier	100 966 €	96 220 €	112 201 €	105 274 €	99 073 €	94 602 €
Février	98 501 €	104 641 €	95 152 €	95 592 €	95 356 €	81 066 €
Mars	50 434 €	104 782 €	111 100 €	118 375 €	112 976 €	92 397 €
Avril	2 685 €	138 582 €	134 735 €	132 546 €	130 756 €	107 188 €
Mai	24 577 €	151 349 €	165 363 €	127 987 €	161 246 €	138 523 €
Juin	83 331 €	185 535 €	193 009 €	190 726 €	147 066 €	135 087 €
Juillet	155 409 €	212 675 €	212 158 €	230 292 €	216 044 €	218 073 €
Août	181 410 €	196 803 €	200 662 €	172 892 €	172 862 €	170 635 €
Septembre	124 704 €	155 371 €	157 681 €	154 775 €	124 050 €	130 879 €
Octobre	93 315 €	124 958 €	129 346 €	120 909 €	108 970 €	111 630 €
Novembre	29 013 €	110 643 €	104 490 €	108 230 €	98 633 €	98 422 €
Décembre	56 463 €	134 247 €	122 709 €	124 762 €	133 872 €	137 770 €
Total	1 000 808 €	1 715 806 €	1 738 607 €	1 682 361 €	1 600 904 €	1 516 273 €

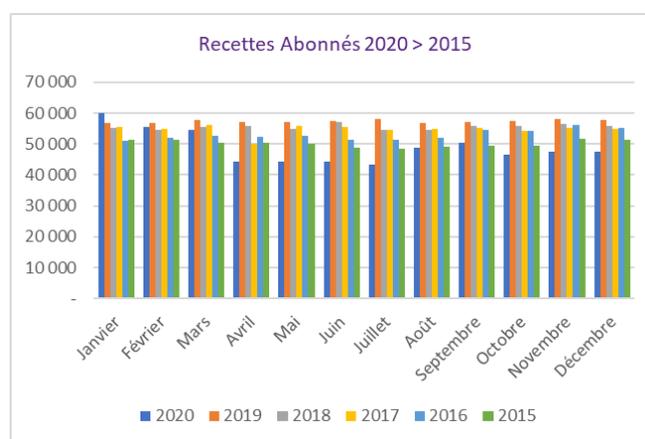


Ticket Moyen

Ticket Moyen	2 020	2 019	2 018	2 017	2 016	2 015
Janvier	4,95 €	4,73 €	4,29 €	4,39 €	4,24 €	3,69 €
Février	4,90 €	5,04 €	4,31 €	4,42 €	4,24 €	3,76 €
Mars	5,01 €	5,10 €	4,48 €	4,15 €	4,26 €	3,71 €
Avril	3,77 €	5,28 €	4,67 €	4,51 €	4,17 €	3,98 €
Mai	4,16 €	5,53 €	4,50 €	5,04 €	4,49 €	4,34 €
Juin	4,86 €	6,55 €	6,75 €	5,19 €	4,96 €	4,51 €
Juillet	5,60 €	6,62 €	6,23 €	6,24 €	5,63 €	5,33 €
Août	5,87 €	6,12 €	5,33 €	6,29 €	5,53 €	5,14 €
Septembre	5,25 €	5,86 €	5,10 €	4,85 €	4,64 €	4,63 €
Octobre	4,83 €	5,25 €	4,47 €	5,07 €	4,86 €	4,41 €
Novembre	4,67 €	5,29 €	4,43 €	4,86 €	4,44 €	4,48 €
Décembre	4,00 €	4,76 €	4,12 €	4,12 €	3,95 €	6,43 €
Total	5,10 €	5,58 €	4,95 €	4,68 €	4,44 €	4,34 €

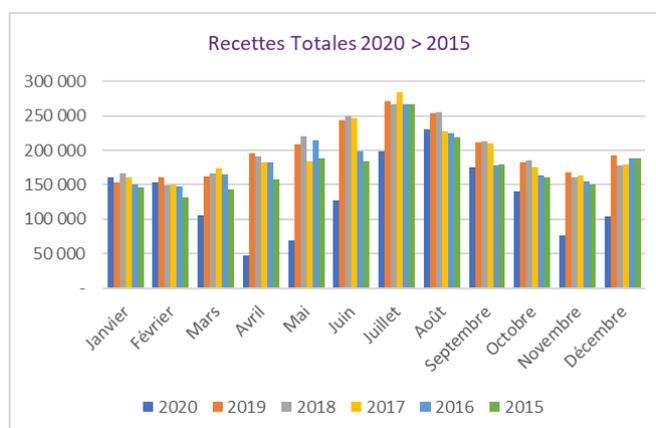
Recettes Abonnés

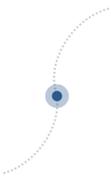
Recettes Abonnés en € H.T.	2 020	2 019	2 018	2 017	2 016	2 015
Janvier	60 164 €	56 747 €	55 176 €	55 603 €	51 097 €	51 326 €
Février	55 602 €	56 714 €	54 661 €	54 793 €	51 867 €	51 371 €
Mars	54 464 €	57 861 €	55 671 €	56 216 €	52 662 €	50 336 €
Avril	44 229 €	57 166 €	55 926 €	50 046 €	52 183 €	50 401 €
Mai	44 426 €	57 198 €	54 902 €	55 792 €	52 762 €	50 098 €
Juin	44 202 €	57 499 €	57 025 €	55 481 €	51 407 €	48 873 €
Juillet	43 423 €	58 216 €	54 485 €	54 661 €	51 384 €	48 435 €
Août	48 671 €	56 806 €	54 548 €	54 992 €	51 885 €	49 033 €
Septembre	50 422 €	57 089 €	55 887 €	55 280 €	54 631 €	49 504 €
Octobre	46 589 €	57 572 €	55 866 €	54 146 €	54 257 €	49 521 €
Novembre	47 535 €	58 004 €	56 451 €	55 183 €	56 093 €	51 612 €
Décembre	47 466 €	57 919 €	56 007 €	54 740 €	55 091 €	51 344 €
Total	587 196 €	688 793 €	666 605 €	656 933 €	635 320 €	601 854 €



Recettes Horaires + Abonnés

Recettes Totales en € H.T.	2 020	2 019	2 018	2 017	2 016	2 015
Janvier	161 130 €	152 966 €	167 377 €	160 877 €	150 170 €	145 928 €
Février	154 104 €	161 355 €	149 813 €	150 385 €	147 223 €	132 437 €
Mars	104 898 €	162 643 €	166 772 €	174 592 €	165 638 €	142 732 €
Avril	46 914 €	195 748 €	190 661 €	182 591 €	182 939 €	157 589 €
Mai	69 004 €	208 547 €	220 264 €	183 779 €	214 008 €	188 621 €
Juin	127 533 €	243 034 €	250 034 €	246 207 €	198 473 €	183 960 €
Juillet	198 832 €	270 891 €	266 643 €	284 953 €	267 428 €	266 508 €
Août	230 081 €	253 609 €	255 210 €	227 884 €	224 747 €	219 668 €
Septembre	175 126 €	212 460 €	213 568 €	210 055 €	178 681 €	180 383 €
Octobre	139 904 €	182 531 €	185 212 €	175 055 €	163 227 €	161 151 €
Novembre	76 549 €	168 647 €	160 942 €	163 413 €	154 726 €	150 035 €
Décembre	103 929 €	192 167 €	178 716 €	179 502 €	188 963 €	189 115 €
Total	1 588 004 €	2 404 599 €	2 405 212 €	2 339 294 €	2 236 224 €	2 118 127 €





8 Bilan financier

8.1 Compte de résultat

Cf. page suivante.



PARC DE STATIONNEMENT	300001 Nîmes Arènes
DELEGANT	VILLE DE NÎMES
DELEGATAIRE	SOPARK
ANNEE	2020

Compte de résultat de la délégation de service public au 31/12/2020

EN H.T.	Année 2019	Année 2020	2020 / 2019 en valeur	2020 / 2019 en %
Horaires parcs	1 715 806	1 000 808	-714 998	-41,7%
Abonnés parcs	688 793	587 196	-101 597	-14,8%
Voirie				
Garantie de recettes villes				
Prestation de services				
Activité de Contrôle				
Appels de charges amodiataires	46 512	47 638	1 126	2,4%
Activités annexes	10 808	11 191	383	3,5%
Sous Total Chiffre d'Affaires	2 461 919	1 646 833	-815 086	-33,1%
Subventions d'exploitation				
Autres Produits	49	48	-1	-2,0%
Sous Total Autres Produits	49	48	-1	-2,0%
Total Produits d'Exploitation	2 461 968	1 646 881	-815 087	-33,1%
Personnel Interne Au Groupe VP (Yc Personnel Technique)	-362 875	-291 031	71 844	-19,8%
Personnel Contrat à Durée Déterminée				
Autre Personnel externe et Frais Divers	-13 549	-8 098	5 451	-40,2%
Personnel Intérimaire d'Exploitation	-30 949	-9 095	21 854	-70,6%
Prestations de Nettoyage	-29 577	-37 321	-7 744	26,2%
Prestations de Gardiennage	-1 064		1 064	-100,0%
Sous Total Frais de Personnel	-438 014	-345 545	92 469	-21,1%
Entretien : Interventions Techniques et Fournitures	-26 177	-28 764	-2 587	9,9%
Entretien : Contrats	-21 938	-27 561	-5 623	25,6%
Electricité, Fluides	-45 971	-26 816	19 155	-41,7%
Autres Prestations Sous Traitées				
Frais de Télécommunication	-8 304	-6 613	1 691	-20,4%
Location Matériel d'Exploitation	-1 099	-3 425	-2 326	211,6%
Sous Total Autres Frais d'Exploitation	-103 489	-93 179	10 310	-10,0%
Actions Commerciales	-1 508	-696	812	-53,8%
Collecte de Fonds et Traitements Bancaires	-17 594	-12 719	4 875	-27,7%
Frais Administratifs et Divers	-3 319	-3 766	-447	13,5%
Sous Total Frais Fonct. Adm. & Commerc.	-22 421	-17 181	5 240	-23,4%
Total Charges Directes d'Exploitation	-563 924	-455 905	108 019	-19,2%
Police d'Assurances	-15 778	-13 227	2 551	-16,2%
Sinistres	-1 021	-3 357	-2 336	228,8%
Loyers, Charges Locatives et de Co-Propriété	-12 455	-9 720	2 735	-22,0%
Redevances Aux Concédants	-95 163	-64 044	31 119	-32,7%
Taxes et Versements Assimilés	-67 747	-47 126	20 621	-30,4%
Autres Charges et Provisions Courantes	912	575	-337	-37,0%
Charges de Gros Entretien	-52 592	-9 695	42 897	-81,6%
Frais de Pilotage et d'Encadrement Région	-54 162	-33 266	20 896	-38,6%
Frais Généraux Siège	-166 180	-134 053	32 127	-19,3%
Total Autres Charges d'Exploitation	-464 186	-313 913	150 273	-32,4%
Total Charges d'Exploitation	-1 028 110	-769 818	258 292	-25,1%
Autres Charges Non Courantes				
Dot. Amort. Mat. Bureau / Transport	-311	-311	0	0,0%
Dotations aux amortissements d'Exploitation	-176 486	-144 690	31 796	-18,0%
Autres Provisions Non Courantes	9 783	-23 771	-33 554	-343,0%
Total Amortissements et Provisions Non Courantes	-167 014	-168 772	-1 758	1,1%
Total Amortissements et Provisions Non Courantes	-167 014	-168 772	-1 758	1,1%
EBIT	1 266 844	708 291	-558 553	-44,1%
Frais Financiers	-59 497	-51 484	8 013	-13,5%
Total Frais Financiers	-59 497	-51 484	8 013	-13,5%
Total Frais Financiers	-59 497	-51 484	8 013	-13,5%
Resultat Net avant Impot Parc	1 207 347	656 807	-550 540	-45,6%

8.2 ANALYSE COMPARATIVE DU COMPTE DE RESULTAT 2019/2020

Le groupe a œuvré pour maintenir dans le temps la stabilité des frais de siège en pourcentage du chiffre d'affaires. L'année 2020 étant marquée par une forte baisse du chiffre d'affaires en France comme à l'international, l'assiette des dépenses réelles ramenée au chiffre d'affaires est donc en augmentation pour 2020, en application de nos conventions, dont le principe n'a pas varié dans le temps.

- Le compte de résultat présente un résultat en forte baisse par rapport à 2019.
- Les recettes totales sont en baisse de -33.1 %.
Les mesures de confinement, l'annulation des Férias, des concerts et autres mesures de prévention liées à la pandémie expliquent cette chute du chiffre d'affaire.
- Les dépenses d'exploitation sont en baisse de -25.1 % grâce aux efforts réalisés sur la quasi-totalité des postes. Seuls les postes nettoyage, interventions techniques et contrats sont en augmentation. En effet, nous avons profité de la période de confinement pour accentuer nos efforts sur l'entretien du parking.



9 Annexes

Annexe 1 : Etablissement des Comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la Délégation de Service Public

Annexe 2 : Présentation des Méthodes et des Eléments de Calcul Economique Annuel et Pluriannuel

Annexe 3 : Règles et méthodes comptables

Annexe 4 : Gestion des frais de structure



ETABLISSEMENT DES COMPTES RETRAÇANT LA TOTALITE DES OPERATIONS AFFERENTES A L'EXECUTION DE LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC (données comptables – exercice 2020)

Conformément à l'article L 1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales (loi n° 95.127 du 8 février 1995) et à l'article L 3131 – 5 du code de la commande publique, notre société est tenue de présenter à l'autorité délégante un rapport comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la délégation de service public.

Les articles R 3131-2 à R3131-4 du code de la commande publique, encadrent son contenu en énumérant les « *données comptables* » qui doivent figurer dans le compte-rendu retraçant les opérations de l'exercice comptable :

- a- Le compte annuel de résultat de l'exploitation de la délégation rappelant les données présentées l'année précédente au titre du contrat en cours.
Pour l'établissement de ce compte, l'imputation des charges s'effectue par affectation directe pour les charges directes et selon les critères internes issus de la comptabilité analytique ou selon une clé de répartition dont les modalités sont précisées dans le rapport pour les charges indirectes et notamment les charges de structure ;
- b- Une présentation des méthodes et des éléments de calcul économique annuel et pluriannuel retenus pour la détermination des produits et charges directs et indirects imputés au compte de résultat de l'exploitation, les méthodes étant identiques d'une année sur l'autre sauf modification exceptionnelle et dûment motivée ;
- c- Un état des variations du patrimoine immobilier intervenues dans le cadre du contrat ;
- d- Un compte-rendu de la situation des biens et immobilisations nécessaires à l'exploitation du service public délégué, comportant notamment une description des biens et le cas échéant le programme d'investissement y compris au regard des normes environnementales et de sécurité ;
- e- Un état du suivi du programme contractuel d'investissements en premier établissement et du renouvellement des biens et immobilisations nécessaires à l'exploitation du service public délégué ainsi qu'une présentation de la méthode de calcul de la charge économique imputée au compte annuel de résultat d'exploitation de la délégation ;
- f- Un état des autres dépenses de renouvellement réalisées dans l'année conformément aux obligations contractuelles ;
- g- Un inventaire des biens désignés au contrat comme biens de retour et de reprise du service délégué ;
- h- Les engagements à incidences financières, y compris en matière de personnel, liés à la délégation de service public et nécessaires à la continuité du service public.

Plus précisément, vous trouverez dans notre rapport les éléments répondant aux points rappelés ci-dessus, étant précisé que notre société s'est rapprochée du modèle préconisé par l'ordre des experts comptables (« le rapport annuel du délégataire de service public », édité par Le courrier des Maires et des Elus Locaux)

Vous trouverez jointes au compte annuel de résultat de l'exploitation les pièces suivantes :

- Présentation des méthodes et des éléments de calcul économique annuel et pluriannuel (a/b).
- Annexe 1- règles et méthodes comptables (a/b), intégrant la méthode de calcul de la charge économique imputée au compte annuel d'exploitation de la délégation (e)
- Annexe 2 – gestion des services communs (a/b).



A la lumière des explications données par l'ordre des experts comptables dans l'ouvrage relatif au rapport annuel du délégataire de service (analyse de l'obligation et du contenu du rapport à jour du décret du 14 mars 2005), la rubrique relative à l'état des variations du patrimoine immobilier intervenues dans le cadre du contrat (I-c) de l'article R3131-3 du code de la commande publique, a pour objet les acquisitions ou cessions de biens immeubles intervenus dans le cadre du contrat.

Concernant le compte-rendu de situation des biens et immobilisations (art. R 3131-4 (1^{er}-a) du code de la commande publique), nous vous renvoyons d'une part au descriptif des équipements visés dans le rapport, et d'autre part le cas échéant au programme prévisionnel d'investissement pour l'exercice 2020.

Ensuite, l'inventaire des biens de la délégation, prévu au paragraphe 1^{er} - c) de l'article R 3131-4 du code de la commande publique est intégré dans le rapport.

Il est complété par un état récapitulatif des investissements immobilisés nécessaires à l'exploitation du service public délégué réalisés au cours de l'exercice 2020 (art. R 3131-4 1^{er} -b du code de la commande publique), ainsi qu'un état des autres dépenses de renouvellement (ayant la nature de charge) réalisées dans l'année (art. R 3131-3 -1^{er} - c du code de la commande publique).

Enfin, à ce jour, seuls la reprise du personnel affecté à l'exécution de chaque contrat et le cas échéant les contrats de crédit-bail, nous semblent devoir être recensés comme des engagements à incidences financières nécessaires à la continuité du service public délégué (art. R 3131-4 -1^{er} - d du code de la commande publique).

Par la production de ce rapport, notre société a rempli les obligations qui lui sont imposées par l'article L 1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, et les articles L 3131 - 5 et R3131-2 et suivants du code de la commande publique. Il sera présenté lors d'une prochaine réunion de l'Assemblée Délibérante qui prend acte de sa transmission.

Dans le cadre plus général de son droit de contrôle, le délégant peut souhaiter avoir communication d'éléments supplémentaires, en dehors des obligations liées à la remise du rapport du délégataire. Notre société apportera bien entendu toutes les réponses utiles. Si la communication de ces éléments est souhaitée en vue de l'Assemblée Délibérante ayant pour objet de prendre acte de la transmission du rapport, nous vous remercions de bien vouloir nous réserver un délai raisonnable de préparation et de réponse.

Toutes les pièces justificatives des éléments de ce rapport dont le délégant souhaiterait avoir communication dans le cadre de son droit de contrôle, sont tenues à sa disposition.

Puteaux – La Défense, le 30 mars 2021

Le Directeur Administratif et Financier
Etienne PIQUET



PRESENTATION DES METHODES ET DES ELEMENTS DE CALCUL ECONOMIQUE ANNUEL ET PLURIANNUEL

(Articles R 3131-3 - 1°) – a et b du code de la commande publique)

- Les méthodes et éléments de calcul économique sont identiques et homogènes pour l'ensemble des sociétés françaises du groupe INDIGO.
- La structure analytique de notre société est identique à celle des autres sociétés du groupe.
- Le compte de résultat de l'exploitation reprend la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la Délégation de Service Public (DSP), issues de la comptabilité analytique de notre société.
- Dans tous les cas, les éléments comptables, financiers et économiques présentés dans le rapport du délégataire émanent des états financiers de la comptabilité générale du délégataire ou du siège auquel il se rattache, établis conformément aux principes du Plan Comptable Général. Ils ont pour vocation la présentation économique des données financières de la DSP sur la durée du contrat et retracent la réalité économique du service.

Les principaux éléments concourant à l'établissement du compte annuel de résultat d'exploitation se composent en :

1. Produits et charges directs

Les opérations sont directement affectables au contrat ou à l'ouvrage. C'est le cas de la plus grande partie des postes figurant au compte de résultat :

- Produits : chiffre d'affaires, subvention d'exploitation et appels de charges amodiataires, ainsi que les produits divers.

- Charges : frais de personnel, frais d'entretien, maintenance et réparation, coûts liés à l'énergie et aux consommables, autres services extérieurs et honoraires, frais de fonctionnement administratifs et commerciaux, frais de sinistres nets de remboursement d'assurances, redevances et loyers dues au concédant, Contribution Economique Territoriale et Taxes foncières, charges de gros entretien et les charges de crédit-bail (amortissement et intérêts) le cas échéant.

2. Charges calculées

Il s'agit essentiellement de la quote-part annuelle d'amortissement¹ liée à l'investissement d'origine et aux investissements de renouvellement, ainsi que les dotations aux amortissements de fin de contrat qui sont constatées dès que la durée d'utilité des équipements excède la durée du contrat et que le délégataire a l'obligation de les remettre gratuitement au délégant au terme normal du contrat.

Les règles et modalités comptables sont décrites dans l'annexe 1.

¹ Hors impairment tests : le compte de résultat de l'exploitation reprend la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la Délégation de Service Public (DSP), issues de la comptabilité analytique de notre société en excluant à compter de l'exercice 2015 l'impact des impairment tests, en cohérence avec la présentation de l'inventaire du patrimoine de la délégation de service public.

3. Charges indirectes

Elles recouvrent l'ensemble des frais communs nécessaires à plusieurs ouvrages ou contrats. Ceux-ci sont mutualisés au sein de sociétés prestataires

a. Les frais de structure

Les frais de structure relatifs à l'exercice 2020 sont facturés au moyen d'une clé de répartition dont le mécanisme est décrit à l'annexe 2.

b. Les polices d'assurances

Elles sont négociées annuellement au niveau du groupe INDIGO, afin de bénéficier d'économies d'échelles et regroupent :

- la Responsabilité Civile d'exploitation,
- la police Dommages parcs et locaux d'exploitation.

Elles sont affectées à chaque site d'exploitation au prorata du chiffre d'affaires généré par celui-ci.

c. Les charges financières

Quel que soit le mode de financement de l'ouvrage ou du contrat (emprunt ou fonds propres), il en résulte nécessairement une charge financière représentative du coût de ce financement.

Au sein du groupe INDIGO, il est réalisé une affectation standard de cette charge financière. Pour l'exercice 2020, il est appliqué un pourcentage de 4,5 % à la valeur non amortie, hors incidences des éventuelles dépréciations d'actifs au 31/12/2020. Le taux est revu annuellement à compter de l'exercice 2018 afin de refléter le coût d'endettement du groupe INDIGO et l'évolution de la conjoncture économique.

* *



ANNEXE 1

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Le bilan et le compte de résultat de l'exercice ont été établis dans le respect des principes généraux comptables et conformément aux conventions, règles et méthodes d'évaluation générales comptables. Les comptes arrêtés au 31 décembre 2020 ont été préparés dans le respect des conventions générales prescrites par le plan comptable général, issu du règlement ANC n° 2014-03.

Par ailleurs, la société applique les dispositions comptables du règlement ANC n°2015-06 relatif au fonds commercial et au mali technique. L'application de ce règlement n'a pas d'incidence sur les comptes de la société.

La méthode de base retenue pour l'évaluation du patrimoine de la concession est la méthode des coûts historiques. Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

1. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles comprennent :

(a) Les concessions

Sous cette rubrique figurent les droits d'entrée versés pour l'exploitation de certains parcs de stationnement ainsi que les immobilisations du domaine concédé incluant tout type d'immobilisations, revenant au concédant sans indemnité, au terme normal du contrat de concession. Il s'agit principalement :

- de gros-œuvre et de certains biens non renouvelables. Ces biens sont évalués à leur coût historique. Ces ouvrages ainsi que les droits d'entrée sont amortis linéairement sur la durée des contrats concernés sauf pour certains qui ont été dotés, à leur origine, d'un plan d'amortissement progressif.
- d'agencements renouvelables, d'installations techniques et de matériels amortis linéairement sur la durée probable d'utilisation.

(b) Les autres immobilisations incorporelles

Sous cette rubrique figurent notamment les logiciels. Ils sont amortis selon leur nature sur des durées variant de 1 à 5 ans.

2. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles comprennent les investissements propres à la société. Il s'agit de :

(a) constructions :

Parcs en pleine propriété ou bien acquis dans le cadre de baux à construction ou de baux emphytéotiques. Ces immobilisations sont évaluées et amorties linéairement sur une durée de 30 à 50 ans.

(b) matériels et outillages et autres immobilisations corporelles :

Ces éléments sont évalués à leur coût d'acquisition et amortis selon la durée de vie du bien. Les durées les plus couramment pratiquées sont les suivantes :

Immobilisations	Durée	Mode
Installation technique, matériel et outillage	2 à 30 ans	linéaire
Installation générale, agencement, aménagement	7 à 10 ans	linéaire
Matériel de transport	4 ans	linéaire
Matériel de bureau et informatique	3 à 5 ans	linéaire
Mobilier	7 à 9 ans	linéaire

La société applique les modalités d'amortissements dites de durée de vie utile. Ces modalités consistent à amortir le dernier renouvellement sur la durée résiduelle du contrat.

3. Provisions

Renouvellement et grosses réparations :

Sauf obligation contractuelle il n'est pas constitué de provision de renouvellement ou grosses réparations dans la mesure où ces dépenses sont immobilisées selon les méthodes décrites aux points 1 et 2.



ANNEXE 2

GESTION DES FRAIS DE STRUCTURE Exercice 2020

A. Description du mécanisme de gestion des frais de structure du groupe INDIGO

Conformément aux règles d'organisation du groupe INDIGO, motivée par des objectifs de rationalisation et d'harmonisation des moyens mis en œuvre, la Société Délégataire confie aux sociétés compétentes du groupe, la société Indigo Park et la société Indigo Group depuis 2015, des missions de prestations de services pour l'exploitation des sites gérés par le groupe.

Les moyens des sociétés Indigo Park et Indigo Group comprennent ainsi les services dits communs correspondant aux services administratifs et fonctionnels du groupe INDIGO répartis géographiquement entre le siège social à Puteaux et les Directions Régionales.

Cette organisation permet aux sociétés Indigo Group et Indigo Park de disposer de moyens, notamment humains, importants et spécialisés, au bénéfice de l'ensemble des sociétés du groupe.

Ces frais de structure sont supportés par la Société Délégataire selon la méthode décrite ci-dessous.

B. Clé de répartition des frais de structure - Eléments chiffrés

La clé de répartition des frais de structure repose sur le chiffre d'affaires.

Les conventions de prestations de services internes du groupe prévoient, comme c'est l'usage communément admis dans l'OCDE, une refacturation basée sur l'assiette réelle des dépenses des sociétés Indigo Park et Indigo Group, ramenée à la quote-part de chiffre d'affaires du contrat dans le chiffre d'affaires consolidé.

La convention de licence de marque prévoit une rémunération basée sur un pourcentage de chiffre d'affaires, ici encore dans le cadre d'un usage communément admis dans l'OCDE.

Ainsi, concernant l'exercice 2020, l'affectation des frais de structure correspond à 10,16% du chiffre d'affaires du contrat de délégation de service public.

C. Gestion de l'Activité par les frais de structure

Indigo Park assure ainsi des missions de gestion technique, administrative, commerciale et comptable afférente à l'exploitation et exécute toutes les tâches relevant d'une gestion courante de ladite exploitation. A cette fin, la Société Indigo Park remplit notamment les missions suivantes :

1. Exécution directe de l'activité

- Recrutement et gestion administrative du personnel nécessaire à l'exécution de l'Activité,
- Etablissement de la paie du personnel,
- Suivi des litiges et des contentieux prud'homoux,
- Animation des instances sociales représentatives et relations avec les syndicats patronaux et des salariés,
- Mise en œuvre du plan de formation professionnelle continue,
- Etablissement des statistiques d'exploitation, des rapports d'activité et de tous autres documents auxquels la société est assujettie légalement ou contractuellement.

2. Missions d'exploitation

- Suivi technique des sites de stationnement (parcs ou voirie) dont la gestion a été confiée à la Société ou dont elle est propriétaire et de leurs équipements,
- Entretien des sites précités,
- Maintenance et entretien des équipements précités,
- Choix des et relations avec les fournisseurs, le cas échéant conformément aux et avec le bénéfice des conditions d'achat propres au groupe INDIGO,
- Collecte des recettes pour le compte de la Société ou de ses clients amont,
- Relations avec les clients amonts,
- Relations avec les usagers/utilisateurs, notamment dans le cadre du Centre de Relation Clients (le « CRC ») ainsi que du Centre National de Télé-Opération (le « CNTO ») ou des Centres Régionaux de Télé-Opération (les « CRTO »),
- Mise en œuvre de la politique de qualité et de services du Groupe, ainsi que de sa charte graphique et de ses normes en matière d'aménagement et de signalétique mais aussi de politique environnementale,
- Application des dispositions contractuelles et réglementaires,
- Application et contrôle du respect des règles de sécurité,
- Recrutement et gestion du personnel nécessaire à l'exécution de l'Activité,



ANNEXE 2

- Etablissement des statistiques, des rapports d'activité et plus généralement de tous autres documents à la production desquels la Société est assujettie légalement ou contractuellement, aux fins de validation par la Société et envoi par cette dernière, en tant que de besoin, aux destinataires concernés,
 - Définition des conditions d'exploitation et surveillance générale de l'exploitation.
3. Missions commerciales
- Etudes de marché,
 - Prospection de marché,
 - Animation commerciales, développement de la clientèle aval,
 - Etude des produits et tarifs.
4. Missions administratives
- Etablissement des règlements intérieurs,
 - Suivi de la réglementation spécifique à l'Activité,
 - Suivi des dossiers contentieux en demande ou en défense, qu'ils soient ou non liés à des sinistres couverts par une police d'assurance,
 - Suivi et rédaction de contrats et d'avenants,
 - Etablissement des contrats d'abonnement et de location ou de cession de droits d'occupation (dont les amodiations),
 - Gestion du programme d'assurances, comprenant la souscription des polices d'assurance bénéficiant directement ou indirectement à la Société, ainsi que la gestion complète des sinistres subis par la Société ou causés aux tiers dans le cadre de l'Activité,
 - Suivi de la conformité à la réglementation, notamment en ce qui concerne la protection des données à caractère personnel, la situation des fournisseurs ou la lutte contre la corruption.
5. Gestion de la société délégataire
- Gestion du système informatique et mise en place de nouveaux logiciels et équipements,
 - Contrôle de gestion, suivi budgétaire,
 - Elaboration, mise en place et suivi des procédures comptables,
 - Gestion de la trésorerie et des financements, négociation auprès des organismes bancaires des conditions de crédit ou de placement,
 - Tenue de la comptabilité et établissement des déclarations fiscales,
 - Etablissement de la consolidation et du reporting de gestion selon les normes appliquées par le Groupe INDIGO,
 - Relations avec les Commissaires aux comptes,
 - Gestion des réunions des organes sociaux et plus généralement toutes tâches relevant du droit des sociétés, ainsi que des délégations de pouvoirs en toutes matières,
 - Suivi de la conformité à la réglementation, notamment en ce qui concerne la protection des données à caractère personnel ou la lutte contre la corruption.

Indigo Group consent une licence d'utilisation de ses marques et noms de domaine à la Société Délégataire et lui apporte son expertise dans les domaines suivants :

1. Politique de marque
Définition, coordination de la politique d'image du Groupe en France et à l'international, validation des événementiels, de la communication externe et interne, actions de développement et de suivi propre au Groupe.
2. Stratégie, études, développement
Définition des axes de stratégie, du marketing et de la communication du Groupe, réflexion sur les opérations de croissance externe ou de partenariat, validation des opérations retenues, réalisation d'études de marché et d'une veille concurrentielle.
3. Financement
Opérations de financements long terme, gestion des taux d'intérêt et du change, cautionnements et garanties, opérations en capital, prêts, relations avec les banques et les organismes de notation, politique de financement.
4. Innovation
Promotion, coordination, impulsion et validation des innovations retenues.



ANNEXE 2

5. Audit interne
Sécurisation des données informatiques et monétiques, de création de valeur des organisations.

Les sociétés Indigo Park et Indigo Group interviennent sous le contrôle et la responsabilité de la société Délégataire qui reste, en tout état de cause le seul et unique cocontractant de la collectivité délégante.